

Marché du travail et rémunération

Numéro 28 | Septembre 2021



Les personnes ayant une incapacité : participation au marché du travail au Québec en 2017

Par Luc Cloutier-Villeneuve

Introduction

Parmi les personnes plus susceptibles d'être moins présentes sur le marché du travail ou de s'intégrer plus difficilement à celui-ci, on retrouve celles ayant une incapacité de nature physique ou psychologique. En raison de leur réalité, ces personnes font face à des obstacles quant à leur intégration et participation pleine et entière à la société. Comme l'indique Furie (2018 : 3), diverses initiatives ont été prises afin de répondre aux préoccupations soulevées au regard de l'intégration des personnes ayant une incapacité. L'une de celles-ci fut la ratification en 2010 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* (CNUDPH).

Les travaux menés sur les incapacités au fil du temps au Canada ont mis en lumière le besoin d'avoir des données sur cette réalité sociale. Déjà en 1981, le Comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés faisant état dans son rapport du besoin, comme le mentionne Furie (2018 : 3), de « quantifier la nature et l'ampleur des obstacles » que rencontrent

Faits saillants

- En 2017, plus d'un million de personnes de 15 ans et plus avaient une incapacité au Québec, ce qui représentait environ 16 % de la population. La moitié d'entre elles étaient âgées de 55 ans et plus.
- Les personnes ayant une incapacité sont moins présentes sur le marché du travail que celles n'en ayant pas. Chez les 15-64 ans, ces deux groupes affichent des taux d'emploi respectifs de 55 % et de 75 % (écart de 20 points de pourcentage). À cet égard, les taux d'emploi qui présentent les écarts les plus élevés entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas sont celui des hommes et celui des personnes âgées de 45 à 64 ans (écart de 25 points).
- L'écart entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas est moindre lorsqu'elles détiennent toutes un diplôme universitaire. En 2016, une différence de l'ordre de seulement 6 points séparait les deux groupes (taux d'emploi respectifs de 79 % et de 85 %).
- La comparaison entre les sexes révèle que les femmes ayant une incapacité grave ou très grave mais détenant une formation universitaire affichent un taux d'emploi plus élevé que les hommes ayant ces mêmes caractéristiques (72 % c. 56 %).

Suite à la page 2

les personnes ayant une incapacité. Ce besoin a été réaffirmé lors de la mise en œuvre de la CNUDPH, avec l'article 30 portant sur les statistiques et la collecte des données.

Le concept de l'incapacité a subi un changement de fond lors du passage d'un modèle médical à un modèle social (Furie 2018 ; Grondin, 2016 ; MacKenzie et autres 2009).

Ainsi, selon Grondin (2016 : 12), « le modèle social de l'incapacité reconnaît que même si l'incapacité est liée à une personne et au degré de difficulté d'exécution de certaines tâches, au niveau de déficience ou à l'existence d'un problème de santé, il tient aussi compte du milieu de vie d'une personne comme facteur clé pour déterminer une incapacité ». « Selon le modèle social, l'incapacité est un désavantage social imposé par un environnement défavorable qui s'ajoute à la déficience d'une personne », indique Grondin (2016 : 12).

Une personne peut se retrouver dans un environnement défavorable dans la sphère privée, mais aussi dans la sphère publique, notamment sur le marché du travail. Or, ce ne sont pas toutes les personnes ayant une incapacité qui sont en mesure d'intégrer le marché du travail ou de mettre pleinement à profit leurs compétences et leur



Photo : AllGo / unsplash.com

- L'analyse de la situation sur le marché du travail a permis de voir que les personnes en emploi ayant une incapacité légère ou modérée présentent un profil relativement semblable à celui des personnes n'ayant aucune incapacité. Par contre, la situation des personnes ayant une incapacité grave ou très grave semble souvent très différente de celle des personnes ayant une incapacité légère ou n'en ayant pas. C'est le cas en particulier sur le plan du revenu d'emploi. Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave se retrouvent en forte proportion dans la tranche de revenu de moins de 30 000 \$ (elle compte 60 % d'entre elles).
- Les limitations au travail sont présentes chez les personnes ayant une incapacité, peu importe la gravité de cette dernière. Chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave, elles sont très fréquentes, notamment chez les hommes. En effet, ces derniers ont mentionné dans une proportion d'environ 90 % vivre de telles limitations.
- Les besoins en matière d'aménagement des milieux de travail sont plus importants lorsque les incapacités sont plus graves. Les données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017 ont révélé à cet égard que les personnes qui avaient une incapacité plus grave avaient plus souvent des besoins non comblés. L'horaire flexible et les tâches modifiées semblent être les deux types d'aménagement les plus fréquents proposés aux personnes qui ont des limitations au travail.
- Dans le cadre de l'enquête, les personnes ayant une incapacité grave ou très grave ont déclaré plus fréquemment vivre de la discrimination sur le marché du travail. Environ 40 % des hommes ayant une incapacité de cette gravité ont déclaré avoir vécu une forme ou une autre de discrimination au cours des cinq dernières années avant la tenue de l'enquête.

expérience. Évidemment, la capacité des personnes à occuper un emploi et à être productives dépend fortement du degré de gravité de leur incapacité. En revanche, l'aménagement de l'environnement de travail et l'organisation du travail constituent d'autres facteurs qui peuvent influencer la participation au marché du travail des personnes ayant une incapacité, surtout si celle-ci est grave ou très grave.

Selon les données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI), on estime qu'il y avait au Québec plus de 1 million de personnes âgées de 15 ans et plus qui présentaient une incapacité en 2017. C'est sur cette population que porte cette étude en quatre parties.

Dans la première partie, on dresse un portrait de la présence des incapacités dans la population âgée de 15 ans et plus vivant

au Québec. Des résultats qui tiennent compte de la gravité des incapacités et de leur nombre y sont entre autres présentés. Dans la deuxième partie, il est question de la participation au marché du travail des personnes ayant une incapacité. L'indicateur clé utilisé est le taux d'emploi. Ensuite, la troisième section traite de la situation sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité. On se penche entre autres sur la répartition de l'emploi selon diverses caractéristiques chez les personnes ayant ou non une incapacité de même que sur l'expérience vécue en tant que travailleurs par les personnes ayant une incapacité. Enfin, dans la quatrième partie, on s'intéresse brièvement à la participation au marché du travail et à la situation en emploi des personnes ayant une incapacité, mais en tenant compte du caractère variable de celle-ci.

1. Selon Morris et autres (2019 : 14), le degré de gravité de l'incapacité tient compte « du nombre de types d'incapacité déclarés, du degré de difficulté éprouvé lors de la réalisation de certaines tâches et de la fréquence de la limitation d'activités ».

Présence des personnes ayant une incapacité dans la population

Plus d'un million de personnes âgées de 15 ans et plus vivaient avec une incapacité au Québec en 2017

Selon la définition retenue dans l'ECI (voir l'encadré méthodologique), on estime qu'il y avait au Québec 1 053 000 personnes âgées de 15 ans et plus qui présentaient une incapacité en 2017 (tableau 1). Ce nombre correspond à environ 16 % de l'ensemble de la population. Comme on peut le voir, la proportion de personnes ayant une d'incapacité augmente avec l'âge. Celle-ci est d'environ 10 % chez les 15-24 ans, et s'élève à plus du double chez les personnes âgées de 55 à 64 ans et de 65 à 74 ans. Chez les 75 ans et plus, elle dépasse les 30 %.

Une personne sur deux vivant avec une incapacité est âgée de 55 ans et plus

Comme la prévalence de l'incapacité est plus forte chez les personnes plus âgées, celles-ci sont surreprésentées dans le nombre total de personnes ayant une incapacité : environ la moitié sont âgées de 55 ans et plus. Or, chez les personnes n'ayant pas d'incapacité, environ 35 % se retrouvent dans cette tranche d'âge (figure 1). Les personnes sans incapacité se retrouvent évidemment en plus grande proportion dans le groupe des 15-54 ans. Les écarts les plus marqués entre les proportions de personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas sont d'ailleurs notés chez les 15-24 ans et les 25-34 ans.

Tableau 1

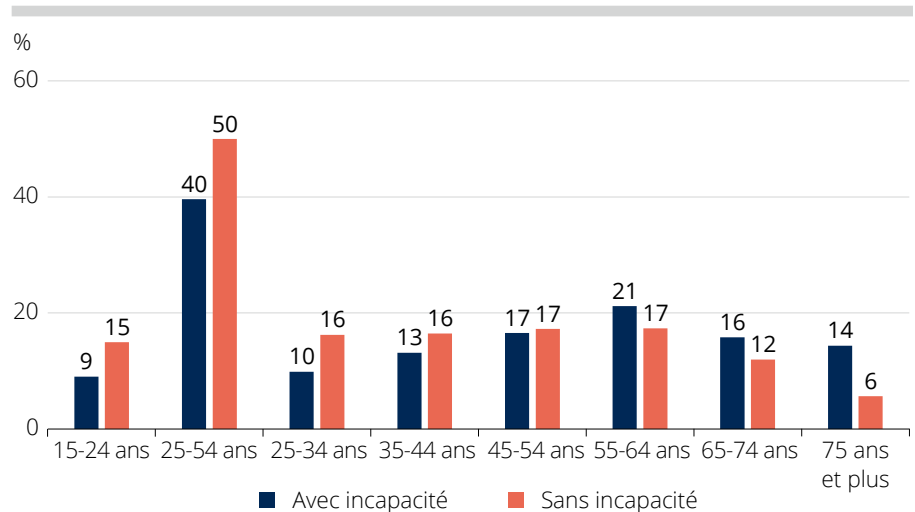
Population avec et sans incapacité selon divers groupes d'âge, 15 ans et plus, Québec, 2017

	Population totale	Avec incapacité	Sans incapacité	Proportion de la population ayant une incapacité
	k			%
15 ans et plus	6 528	1 053	5 474	16
15-24 ans	915	95	819	10
25-54 ans	3 155	417	2 737	13
25-34 ans	994	104	890	10
35-44 ans	1 041	139	902	13
45-54 ans	1 120	174	945	16
55-64 ans	1 174	223	951	19
65-74 ans	823	166	657	20
75 ans et plus	462	151	311	33

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 1

Répartition de la population selon le groupe d'âge et le fait d'avoir une incapacité ou non, 15 ans et plus, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir une incapacité, notamment chez les 15-54 ans

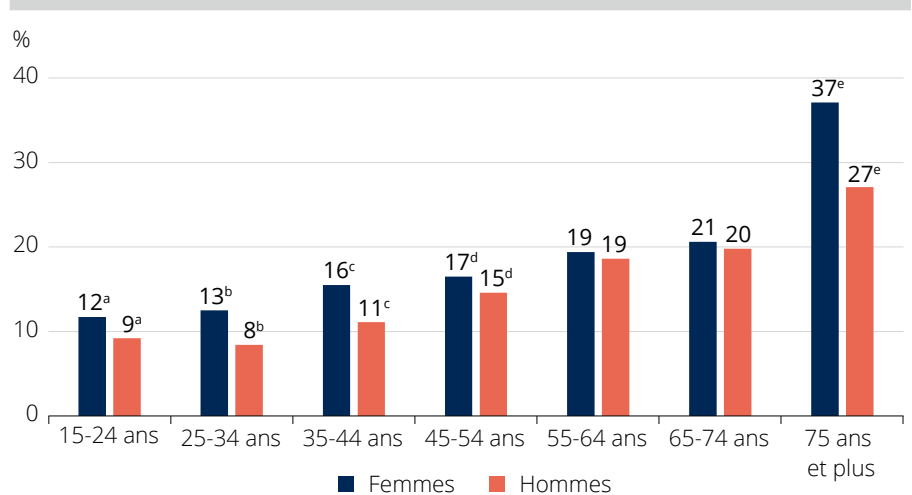
Lorsqu'on regarde la proportion de personnes ayant une incapacité selon le sexe et le groupe d'âge, on voit que celle-ci est généralement plus grande chez les femmes (figure 2). Chez les aînés (75 ans et plus), l'écart entre les femmes et les hommes est particulièrement élevé, soit de l'ordre de 10 points. En 2017, presque 40 % des femmes de 75 ans et plus avaient une incapacité contre moins de 30 % des hommes. Dans les groupes d'âge plus jeunes (15-54 ans), les femmes sont également proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir une incapacité, surtout parmi les 25-44 ans. Dans ce groupe d'âge, la proportion de femmes ayant une incapacité est supérieure d'environ cinq points de pourcentage à la proportion d'hommes ayant une incapacité.

Les incapacités sont le plus souvent légères

En considérant la gravité de l'incapacité (voir l'encadré méthodologique), on constate qu'environ 40 % des personnes ayant une incapacité ont une incapacité légère (figure 3). À l'opposé, une part similaire de personnes a une incapacité dite grave ou très grave. Donc, la majorité des personnes ayant une incapacité ont une incapacité légère ou modérée. Les résultats comparatifs ne permettent pas d'indiquer des différences statistiquement significatives entre les sexes. Toutefois, on peut dire que les incapacités légères sont celles qui sont les plus fréquentes, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.

Figure 2

Proportion de personnes ayant une incapacité selon le sexe et le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017

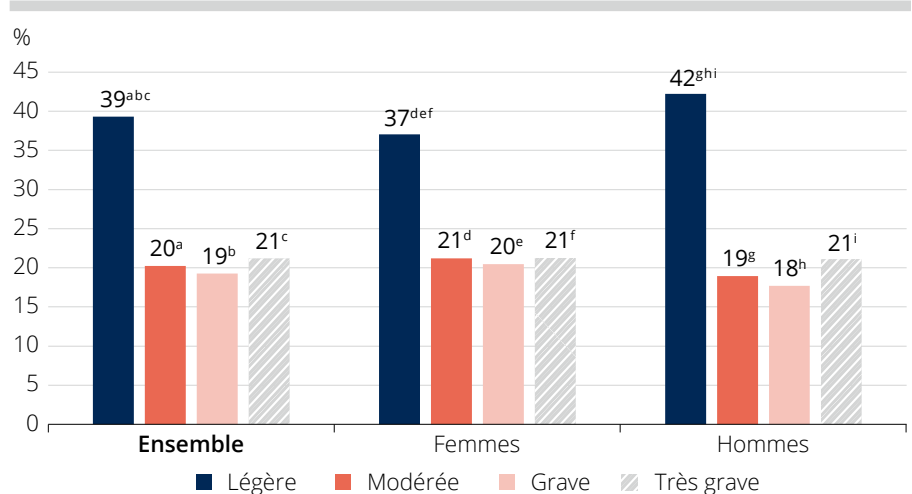


Note : Pour une catégorie donnée, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 3

Répartition des personnes ayant une incapacité selon le sexe et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



Note : Pour une catégorie donnée, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

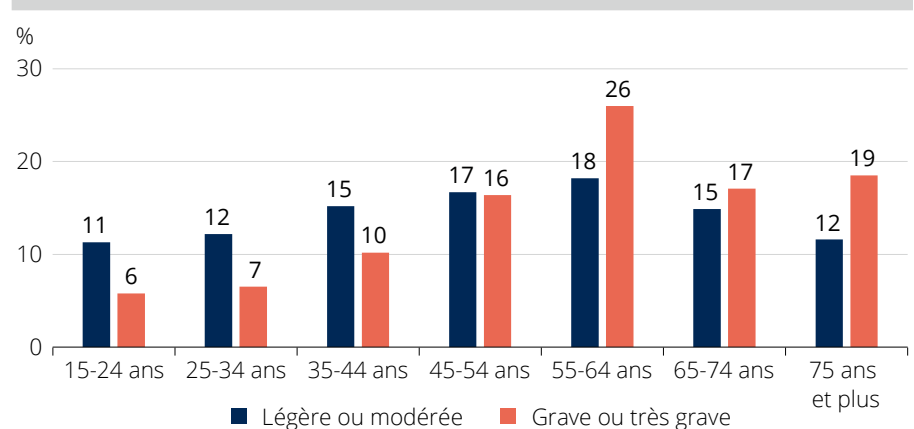
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La majorité des personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont âgées de 55 ans et plus

Comme on l'a vu, la prévalence de l'incapacité augmente avec l'âge, notamment en raison des problèmes de santé qui se présentent davantage en vieillissant. Il n'est donc pas surprenant de constater que les incapacités graves ou très graves sont plus présentes chez les personnes âgées de 55 ans et plus (figure 4). En effet, plus de 60 % des personnes ayant une incapacité grave ou très grave se retrouvent dans ce groupe d'âge. À l'inverse, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité légère ou modérée se trouvent chez les moins de 55 ans, soit les personnes qui sont généralement plus actives sur le marché du travail.

Figure 4

Répartition des personnes ayant une incapacité selon le groupe d'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



Note : En raison de l'arrondissement des données, le total peut être différent de la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les incapacités les plus fréquentes sont celles liées à la douleur, à la mobilité et à la flexibilité

En 2017, environ 60 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré que cette dernière était liée à la douleur (figure 5). Ce type d'incapacité dépasse de loin tous les autres types. Les incapacités liées à la mobilité (capacité à monter ou à descendre un escalier, par exemple) et à la flexibilité (capacité à se pencher ou à ramasser un objet, par exemple) touchent environ 40 % des personnes ayant une incapacité. Elles sont donc assez fréquentes. Par ailleurs, les

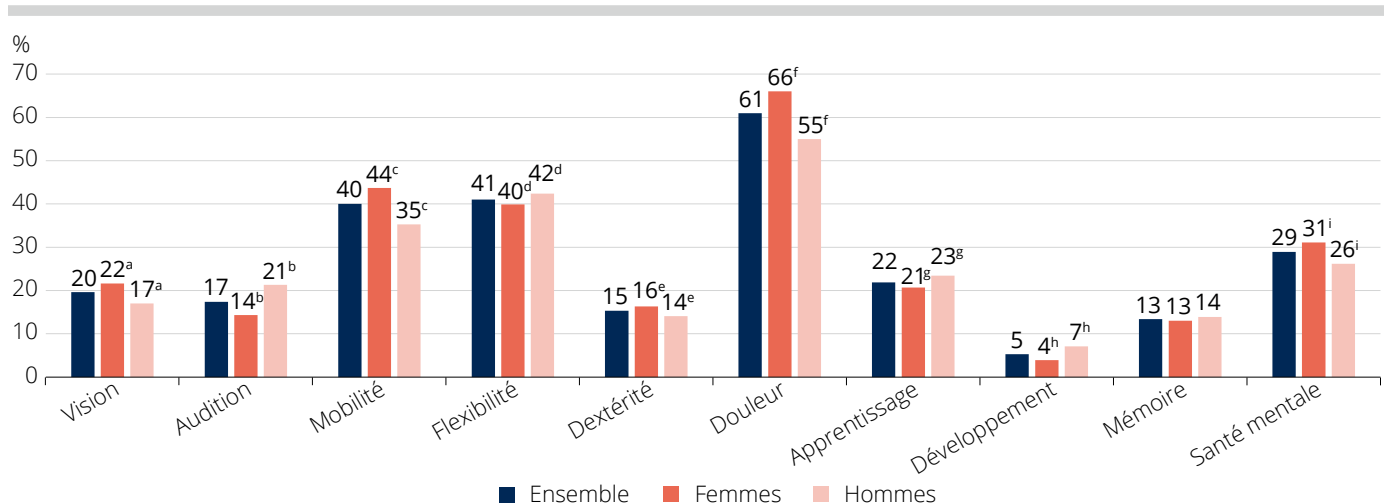
incapacités liées à la santé mentale sont loin d'être négligeables puisqu'elles touchent environ 30 % des personnes ayant des incapacités. Ce type d'incapacité englobe entre autres les troubles liés à l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie ou encore l'anorexie.

Par ailleurs, les résultats montrent qu'il existe des différences entre les femmes et les hommes dans pratiquement tous

les types d'incapacité. De façon générale, les résultats tendent à montrer que les incapacités touchent davantage les femmes que les hommes, peu importe le type d'incapacité. C'est le cas notamment pour les incapacités liées à la douleur (66 % c. 55 %), à la mobilité (44 % c. 35 %) et à la santé mentale (31 % c. 26 %).

Figure 5

Proportion de personnes ayant une incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



Note : Pour une catégorie donnée, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

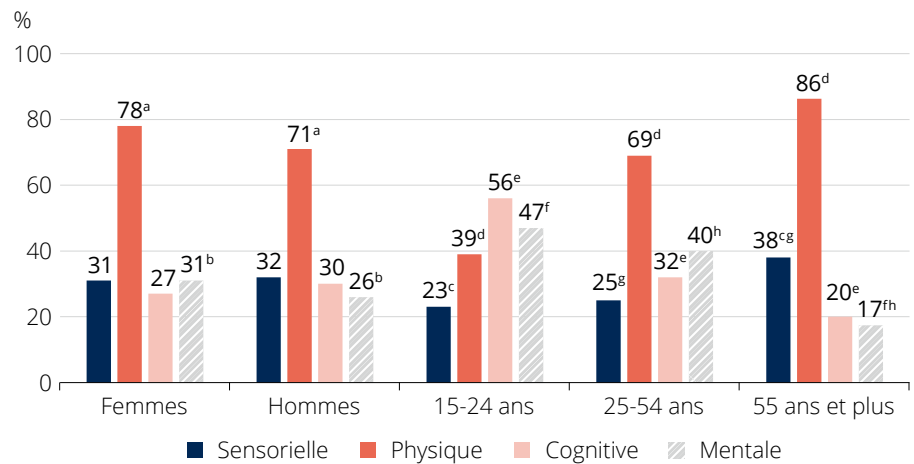
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les jeunes ont davantage des incapacités liées à des problèmes d'ordre cognitif et de santé mentale, les personnes plus âgées des incapacités de nature sensorielle et physique

En regroupant les types d'incapacité en catégories, on peut avoir une lecture plus globale de la présence des incapacités et jeter un regard sur les groupes d'âge. Ainsi, parmi les personnes âgées de 55 ans et plus ayant une incapacité, environ 85 % ont une incapacité dite physique, soit une incapacité liée à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité ou à la douleur (figure 6). En comparaison, environ 70 % des 25-54 ans et moins de 40 % des 15-24 ans ont une incapacité de cette catégorie. Ces derniers, en raison de leur âge, sont donc relativement plus épargnés par les problèmes d'ordre physique, malgré le fait qu'ils aient une incapacité. Toutefois, on remarque que ce groupe est celui qui est le plus touché par les incapacités cognitives (troubles d'apprentissage, de développement et de mémoire). En effet, plus de la moitié des 15-24 ans ont des incapacités de cette catégorie, ce qui les distingue nettement des personnes âgées de 25-54 ans ou de 55 ans et plus. Le dépistage plus fréquent des incapacités cognitives dans cette population pourrait expliquer l'écart qu'elle présente avec les personnes âgées de 25 ans et plus. De plus, les 15-24 ans sont aussi proportionnellement plus nombreux à avoir une incapacité mentale que les plus âgés. En 2017, près de 50 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant une incapacité avaient une incapacité mentale comparativement à moins de 20 % chez les aînés. Environ 75 % des jeunes ayant une incapacité avaient une incapacité cognitive ou une incapacité mentale, qui peuvent être reliées en partie (donnée non présentée). La combinaison d'incapacités de plusieurs catégories s'avère d'ailleurs un des éléments clés de la mesure de la gravité de l'incapacité d'une personne.

Figure 6

Proportion de personnes ayant une incapacité selon la catégorie de l'incapacité, résultats selon le sexe et le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



Note : Pour une catégorie donnée, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence statistiquement significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

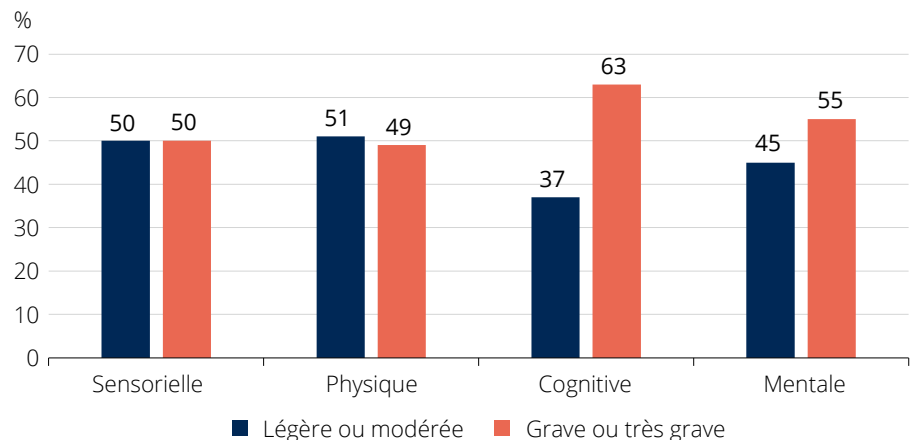
On trouve des incapacités graves ou très graves peu importe la catégorie d'incapacité

En croisant la catégorie d'incapacité et le degré de gravité, on constate que dans toutes les catégories au moins 50 % des incapacités sont graves ou très graves (figure 7). En particulier, on note que plus de 60 % des incapacités cognitives (troubles d'apprentissage, de développement et

de mémoire) sont évaluées comme étant graves ou très graves, la proportion la plus élevée de toutes les catégories. Rappelons que dans cette catégorie d'incapacité que l'on retrouve la plus grande proportion de jeunes de 15 à 24 ans.

Figure 7

Répartition des personnes ayant une incapacité selon la gravité et la catégorie de l'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



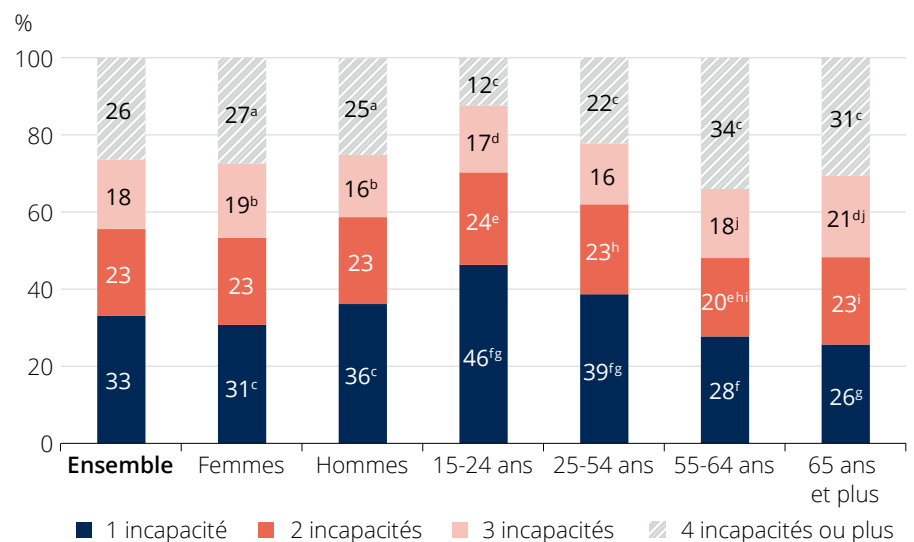
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Près de 50 % des femmes et des personnes âgées de 55 ans et plus cumulent trois incapacités ou plus

Le fait de cumuler plus d'une incapacité et la gravité de celle-ci sont des indicateurs importants des difficultés que peuvent vivre les personnes ayant une incapacité. En 2017, près de la moitié des femmes ayant une incapacité ont déclaré en avoir trois ou plus. Les hommes, eux, sont proportionnellement moins nombreux dans cette situation (environ 41 %). Plus précisément, presque 3 femmes sur 10 ont mentionné avoir quatre incapacités ou plus, contre environ le quart des hommes. Sans surprise, l'accumulation d'incapacités augmente avec l'âge, mais les 55-64 ans sont proportionnellement les plus nombreux à avoir trois incapacités ou plus. Il reste que chez les 55 ans et plus, environ la moitié ont trois incapacités ou plus. En comparaison, chez les plus jeunes, ils ne sont qu'environ 30 %. D'ailleurs, presque la moitié d'entre eux ont indiqué n'avoir qu'une seule incapacité.

Figure 8

Répartition des personnes ayant une incapacité selon le nombre d'incapacités qu'elles ont, résultats selon le sexe et le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



Note : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Participation au marché du travail

Comme mentionné en introduction, la participation au marché du travail est un aspect important dans la vie d'une personne puisqu'elle lui permet d'améliorer sa situation socio-économique, voire d'espérer avoir une certaine indépendance financière. De plus, le fait d'avoir un emploi amène la possibilité de mettre à profit ses compétences et de se sentir utile et appréciée dans le monde du travail. À l'opposé, le fait de ne pas avoir d'emploi peut être un facteur important d'exclusion sociale, comme le mentionne Deslauriers (2017 : 1). En raison des contraintes auxquelles elles font face, on ne sera pas surpris de constater que la participation au marché du travail des personnes ayant une incapacité est plus faible que celle des personnes n'en ayant pas. Ce constat a d'ailleurs été fréquemment observé dans diverses études

au cours des dernières années (BLS, 2021 ; Morris et autres, 2019 ; Deslauriers, 2017 ; Eurostat, 2015 ; Turcotte, 2014).

Taux d'emploi : les écarts les plus grands notés chez les hommes et les personnes de 45 ans et plus

Les données sur la participation au marché du travail portent sur la situation des répondants en 2016. Elles montrent que le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité est inférieur d'environ 20 points de pourcentage à celui des personnes du même âge n'ayant pas d'incapacité (figure 9). Ainsi, le taux est d'environ 55 % chez les personnes ayant une incapacité, alors qu'il est d'environ 75 % chez celles n'en ayant pas. La comparaison selon le sexe et le groupe d'âge montre que ce sont les hommes et les personnes

de 45 ans et plus qui présentent les écarts les plus prononcés (environ 25 points). Par contre, chez les 15-34 ans, l'écart est deux fois moindre. Par exemple, le taux d'emploi des 25-34 ans se situe à environ 70 % chez les personnes ayant une incapacité et à 83 % chez celles n'en ayant pas.

L'écart le plus faible s'observe chez les personnes ayant fait des études universitaires

Généralement, la participation au marché du travail s'accroît avec le niveau d'études. Les données de l'ECI montrent que cela est bel et bien le cas chez les personnes ayant une incapacité (figure 10). Ainsi, le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans² ayant une incapacité est seulement d'environ 26 % chez les personnes sans diplôme, mais grimpe à près de 80 %

2. La population retenue dans le cas des analyses selon le niveau d'études et dans les analyses qui suivent est 25-64 ans afin d'avoir un groupe dont l'activité principale n'est pas d'être aux études. Un encadré sur la situation d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans (aux études, en emploi, inactif) selon le fait qu'elles aient une incapacité ou non est présenté plus loin.

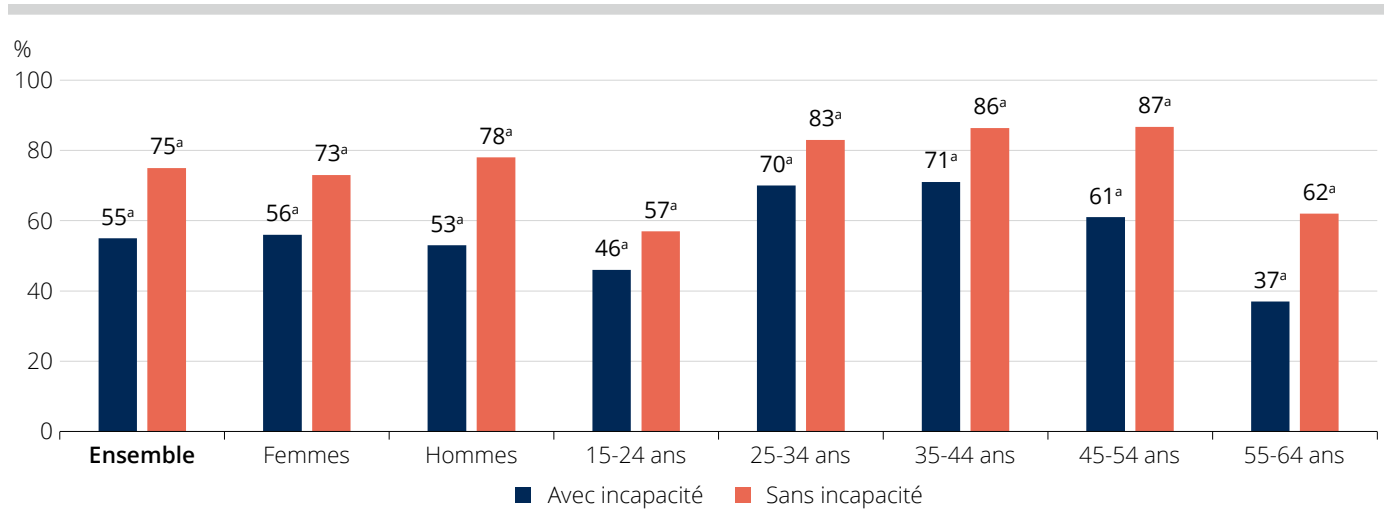
chez celles ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études universitaires (63 % et 85 % chez les personnes n'ayant pas d'incapacité). C'est chez les personnes ayant fait des études universitaires que l'on constate le plus faible écart entre les deux groupes comparés : environ 6 points de pourcentage (écart non significatif sur le plan statistique).

Par contre, l'écart est d'environ 5 à 6 fois plus important chez les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau d'étude inférieur. En 2016, le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité qui ont comme plus haut niveau d'étude un diplôme d'études secondaires est d'environ 46 % comparativement à 73 % chez les

personnes n'ayant pas d'incapacité. Chez les personnes sans diplôme, le taux d'emploi des personnes n'ayant pas d'incapacité est d'environ 63 % comparativement à seulement 26 % environ chez les personnes ayant une incapacité.

Figure 9

Taux d'emploi selon le fait d'avoir d'une incapacité ou non, résultats selon le sexe et le groupe d'âge, population de 15 à 64 ans, Québec, 2016

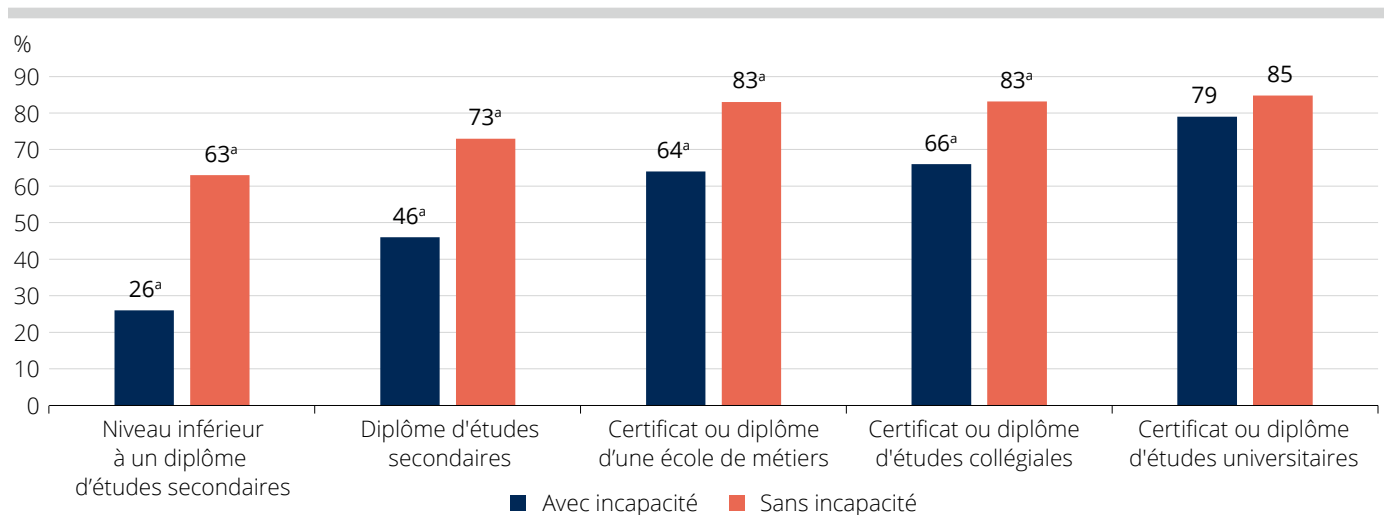


Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %. Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 10

Taux d'emploi selon le fait d'avoir une incapacité ou non, résultats selon le niveau d'études, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %. Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.

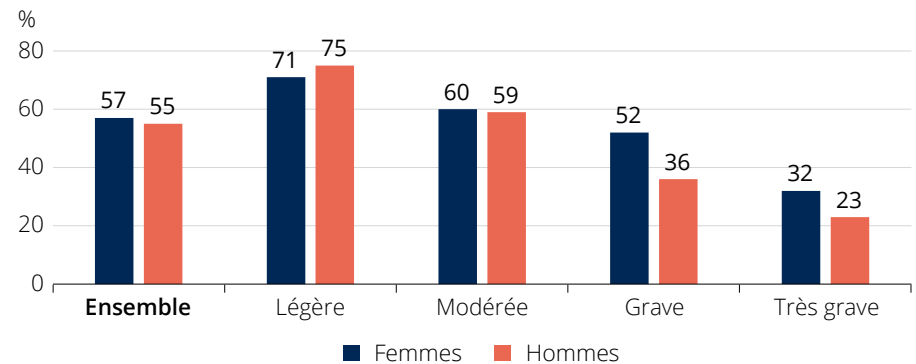
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes ayant une incapacité grave affichent tout de même un taux d'emploi d'environ 50 %

Les données montrent sans surprise que plus l'incapacité est grave, plus le taux d'emploi est faible (figure 11). Ainsi, le taux d'emploi des femmes et des hommes ayant une incapacité légère est de l'ordre de 70 à 75 %. Or, le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité très grave chute à environ 30 % chez les femmes et à environ 25 % chez les hommes. Évidemment, la gravité de l'incapacité a un effet déterminant sur la capacité à travailler. Toutefois, les données montrent que les femmes ayant une incapacité grave étaient tout de même environ la moitié à occuper un emploi en 2016.

Figure 11

Taux d'emploi des personnes ayant une incapacité, résultats selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Note : Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Peu importe la catégorie d'incapacité, les taux d'emploi sont toujours plus élevés lorsque les incapacités sont plus légères, tant chez les femmes que chez les hommes

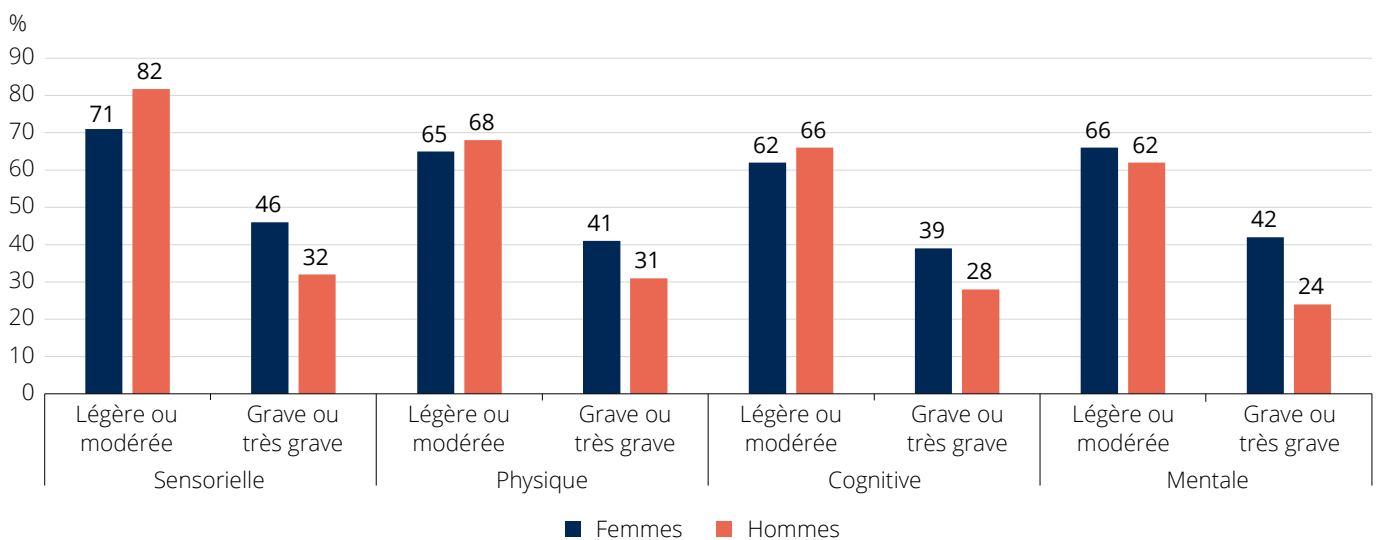
En 2016, les taux d'emploi des femmes et des hommes ayant une incapacité légère ou modérée se situent entre 62 % et 82 % environ (figure 12). Or, chez les personnes

ayant une incapacité plus grave, les taux sont plutôt d'environ 24 % à 46 %. Donc, peu importe la catégorie de l'incapacité, son degré de gravité influence fortement le fait

d'occuper un emploi. Par ailleurs, les taux d'emploi apparaissent plus élevés chez les personnes ayant une incapacité sensorielle légère ou modérée.

Figure 12

Taux d'emploi des personnes ayant une incapacité, résultats selon la catégorie et la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Note : Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les personnes ayant une incapacité présentent de meilleurs taux d'emploi lorsqu'elles sont plus scolarisées, même si elles ont des incapacités graves ou très graves

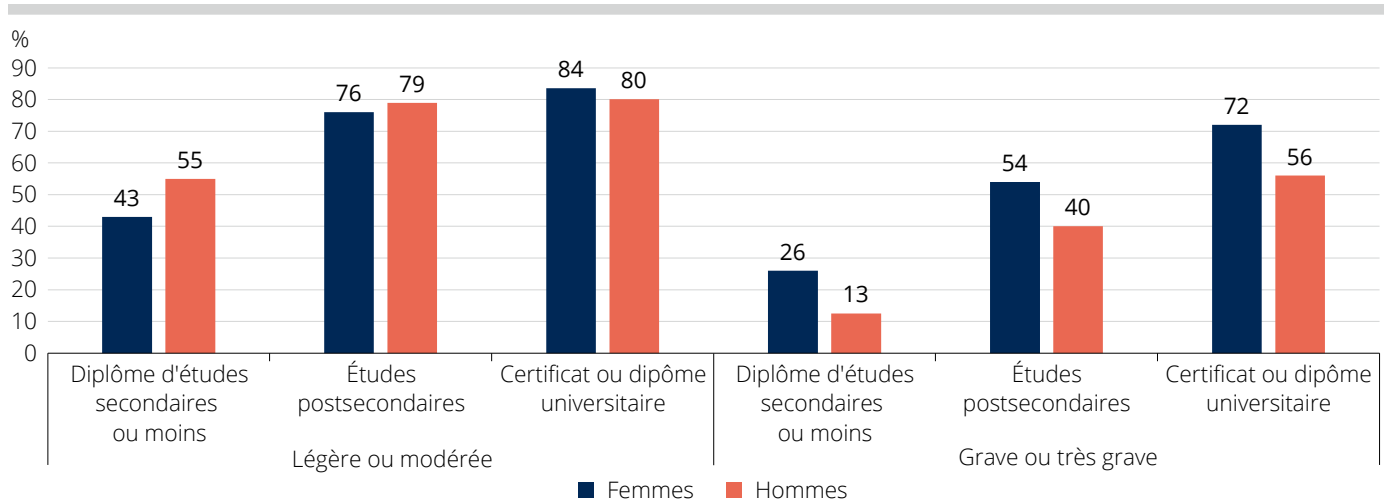
Les incapacités graves ou très graves limitent la participation au marché du travail autant chez les femmes que chez les hommes. Toutefois, les personnes ayant une incapacité qui ont fait des études postsecondaires ou universitaires présentent de meilleurs taux d'emploi que

celles ayant des niveaux d'études inférieurs, et ce, peu importe la gravité de l'incapacité (figure 13). Cela est particulièrement le cas chez les femmes ayant un certificat ou un diplôme universitaire et une incapacité grave ou très grave : un peu plus de 70 % d'entre elles occupent un emploi. À l'opposé, on

constate bien que les personnes ayant une scolarité inférieure (diplôme d'études secondaires ou moins), surtout celles ayant une incapacité grave ou très grave, affichent des taux d'emploi nettement plus bas, tant chez les femmes que chez les hommes.

Figure 13

Taux d'emploi des personnes ayant une incapacité, résultats selon le niveau d'études, la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Note : Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.

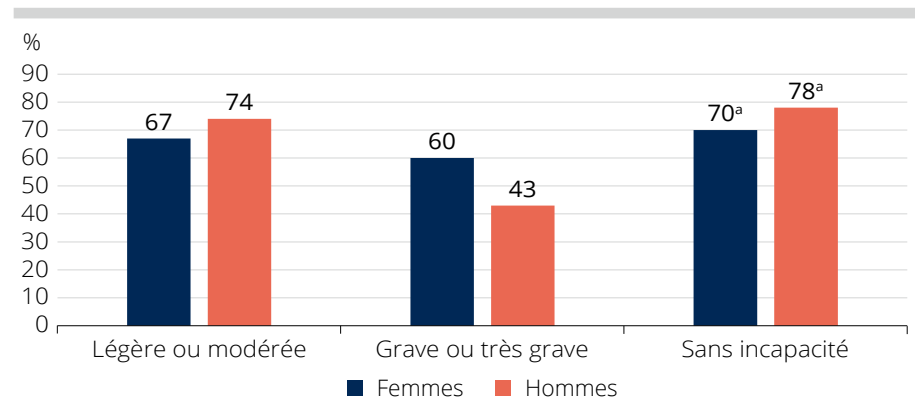
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes et les hommes ayant une incapacité légère ou modérée et ayant fait des études universitaires demeurent présents dans les emplois à temps plein

On estime qu'environ 65 à 75 % des femmes et des hommes ayant une incapacité qui ont une formation universitaire ont occupé un emploi à temps plein toute l'année en 2016, soit en majorité des semaines de 30 heures ou plus (figure 14). Les taux observés sont similaires à ceux notés chez les personnes n'ayant pas d'incapacité. Toutefois, parmi les personnes ayant une incapacité grave ou très grave les hommes sont moins présents sur le marché du travail que les femmes, même ceux qui ont une formation universitaire. En 2016, environ 45 % d'entre eux ont occupé un emploi à temps plein.

Figure 14

Taux d'emploi à temps plein des personnes ayant une incapacité et la gravité de l'incapacité, résultats selon le sexe, population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme universitaire, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.

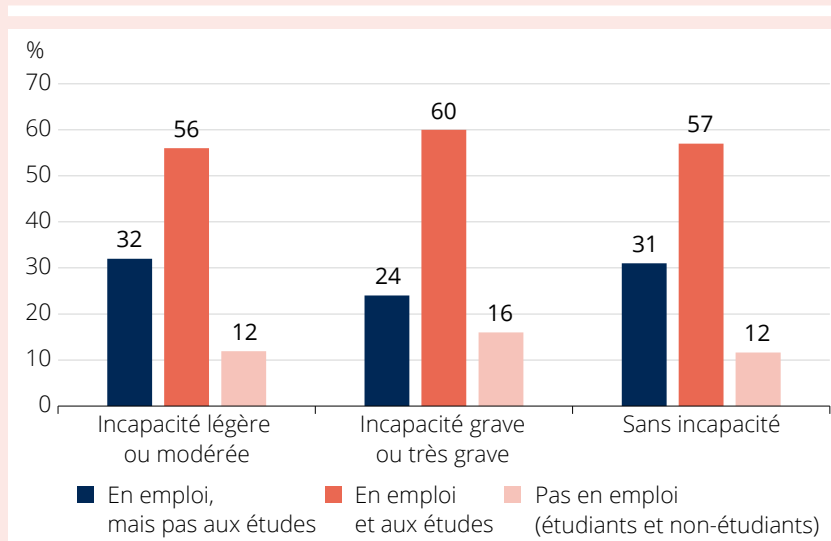
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Situation d'activité des jeunes selon le fait qu'ils aient une incapacité ou non

La situation d'activité chez les jeunes qui ont une incapacité diffère-t-elle de celle des jeunes n'en ayant pas ? Certaines données présentées dans la figure 15 indiquent qu'il ne semble pas y avoir de très grosses différences, même lorsqu'on tient compte de la gravité de l'incapacité. Ainsi, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant une incapacité grave ou très grave sont en majorité aux études et occupent un emploi (environ 60 % d'entre eux). Les proportions observées chez les jeunes ayant une incapacité légère ou modérée ou n'ayant pas d'incapacité sont relativement similaires. Par contre, les jeunes ayant une incapacité grave semblent moins susceptibles d'occuper un emploi que les jeunes ayant une incapacité légère ou modérée ou n'ayant pas d'incapacité. En revanche, les jeunes ayant une incapacité grave ou très grave sont proportionnellement plus nombreux à ne pas occuper un emploi, qu'ils soient étudiants ou non. L'inactivité professionnelle semble donc plus répandue chez les jeunes ayant une incapacité plus grave.

Figure 15

Situation d'activité des jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité, résultats selon la gravité de l'incapacité, Québec, 2016



Note : Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Regard sur les taux d'emploi des personnes ayant une incapacité au Québec et ailleurs au Canada

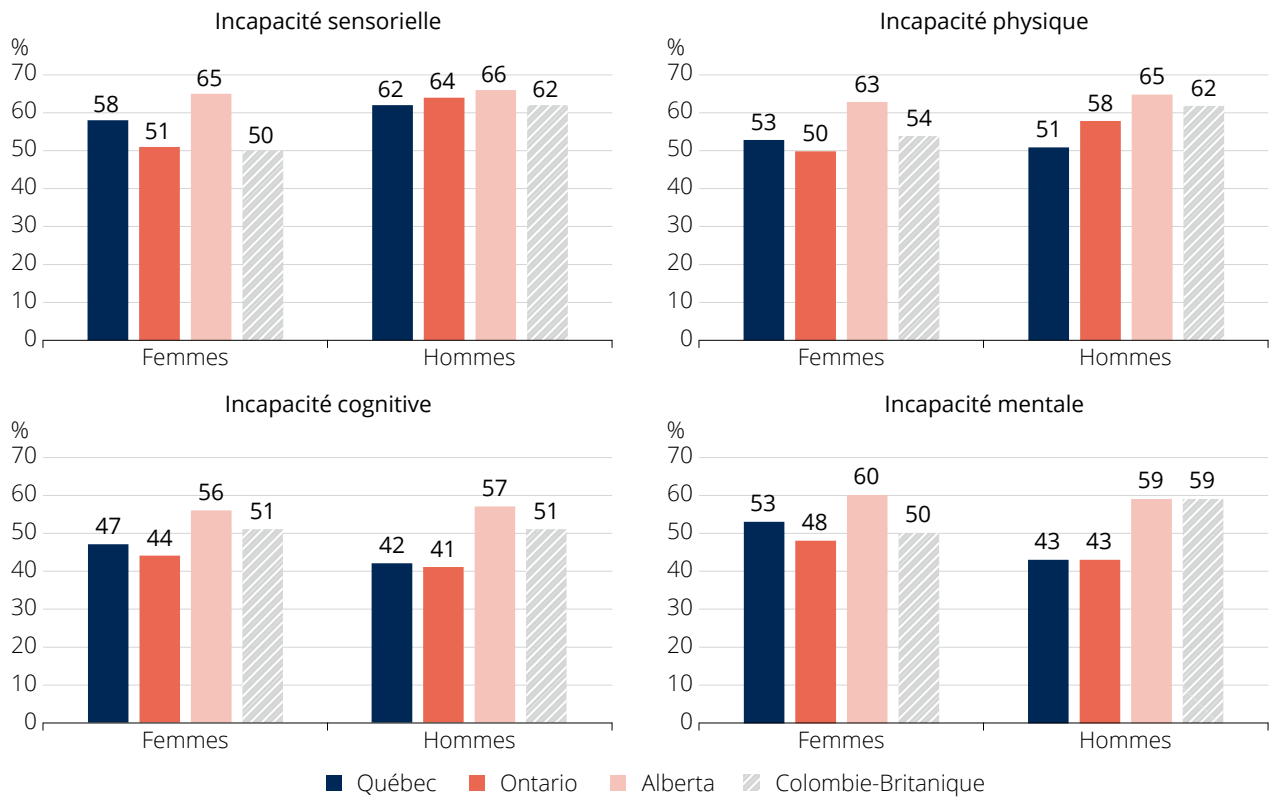
Les taux d'emploi observés au Québec chez les femmes et les hommes ayant une incapacité diffèrent-ils de ceux observés ailleurs au Canada ? Un regard détaillé en fonction de la catégorie d'incapacité indique qu'il y a effectivement des différences, mais on doit préciser que celles-ci ne sont pas significatives d'un point de vue statistique (figure 16).

Ainsi, on constate que les taux d'emploi des femmes sont souvent plus élevés au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, notamment lorsqu'elles ont une incapacité sensorielle ou liée à la santé mentale. Toutefois, dans les quatre catégories d'incapacité, les taux d'emploi des femmes de l'Alberta sont toujours plus élevés qu'au Québec et qu'ailleurs au Canada. Chez les hommes, les taux d'emploi au Québec sont plus fréquemment inférieurs aux taux d'ailleurs au Canada. C'est le cas entre autres chez les hommes ayant une incapacité physique, cognitive ou mentale. Toutefois, les taux d'emploi des hommes du Québec sont souvent similaires à ceux des hommes de l'Ontario. Seuls les taux d'emploi des hommes ayant une incapacité physique distinguent ces deux régions : le taux d'emploi en Ontario est plus élevé. Comme ces résultats ne permettent pas de faire de distinction en fonction du degré de gravité des incapacités, il se peut qu'une partie des écarts observés entre les régions s'expliquent par des différences sur ce plan.

Suite à la page 12

Figure 16

Taux d'emploi des personnes ayant une incapacité selon la catégorie d'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique, 2016



Note : Les données sur le taux d'emploi portent sur la situation du répondant au mois de mai 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Photo : Cullen Jones / unsplash.com

Situation sur le marché du travail

Si l'on peut se réjouir du fait que les personnes ayant une incapacité occupent un emploi, il demeure important de jeter un regard étendu sur leur situation sur le marché du travail. Comment ces personnes se comparent-elles par rapport aux personnes qui occupent un emploi, mais qui n'ont pas d'incapacité? Sont-elles nécessairement désavantagées, peu importe le degré de gravité de leur incapacité? Sur un autre plan, quelle est la réalité des personnes ayant une incapacité par rapport aux limitations dans leur travail, aux besoins d'aménagements et aux mesures d'adaptation des milieux de travail? Ces éléments et d'autres sont analysés dans cette troisième partie de l'étude.

Contrairement aux personnes ayant une incapacité grave ou très grave, les personnes ayant une incapacité légère ou modérée ont des profils d'emplois qui sont souvent très similaires aux personnes sans incapacité

Les données indiquent que la répartition des personnes ayant une incapacité légère ou modérée sur le marché du travail en

2016 était relativement la même que celle des personnes n'ayant pas d'incapacité lorsqu'on regarde, par exemple, le groupe d'âge, la scolarité ou l'état matrimonial (tableau 2).

Les résultats selon le sexe révèlent toutefois que les femmes sont un peu plus présentes sur le marché du travail que les hommes (52 % c. 48 %), mais cet écart n'est pas significatif sur le plan statistique.

Le fait d'avoir travaillé à temps plein toute l'année ou d'être un travailleur salarié ne fait pas ressortir de différence significative non plus entre les personnes ayant une incapacité légère ou modérée et celles n'en ayant pas. Dans les deux cas, on retrouve entre 85 % et 90 % des travailleurs. En ce qui concerne les niveaux de compétence des emplois occupés, seul le niveau de compétence A (gestionnaires) montre une part statistiquement plus élevée chez les travailleurs n'ayant pas d'incapacité (13 % c. 8 %).

Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave, quant à elles, présentaient des profils nettement différents sur le marché du travail en 2016. Par rapport aux personnes ayant une incapacité de gravité

moindre ou celles n'en ayant pas, on trouve davantage de femmes dans ce groupe (le deux tiers d'entre elles). Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont aussi plus âgées (60 % ont entre 45 à 64 ans comparativement à environ 50 % dans les autres groupes) et moins diplômées. Elles sont en moyenne deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel, mais environ les trois quarts ont tout de même travaillé à temps plein toute l'année en 2016. Elles accèdent aussi moins aux emplois de niveau de compétence élevé (gestionnaires et professionnels), ce qui va de pair avec le fait qu'elles sont moins scolarisées. Enfin, et c'est là que les différences sont les plus marquées, elles affichent des revenus d'emplois nettement moindres. En 2015, environ 60 % des personnes ayant une incapacité grave ou très grave ont déclaré des revenus de moins de 30 000 \$. En comparaison, la part est environ deux fois moins élevée chez les personnes ayant une incapacité de moindre gravité ou n'en ayant pas. Le fait que les personnes ayant des incapacités travaillent plus souvent à temps partiel que les personnes sans incapacité explique en partie ces écarts.

Tableau 2

Répartition des personnes en emploi selon le fait d'avoir une incapacité ou non, résultats pour diverses caractéristiques, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016

	Avec incapacité		Sans incapacité
	Légère ou modérée	Grave ou très grave	Ensemble
	%		
Femmes	52	67	48
Hommes	48	33	52
25-34 ans	22	16	25
35-44 ans	29	24	27
45-54 ans	29	33	28
55-64 ans	21	27	20
Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires	11	9	10
Diplôme d'études secondaires	16	21	16
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	21	31	21
Certificat ou diplôme d'études collégiales	22	23	20
Certificat ou diplôme d'études universitaires	30	17	32

Suite à la page 14

Tableau 2 (suite)

Répartition des personnes en emploi selon le fait d'avoir une incapacité ou non, résultats pour diverses caractéristiques, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016

	Avec incapacité		Sans incapacité
	Légère ou modérée	Grave ou très grave	Ensemble
	%		
Personne non mariée et ne vivant pas en union libre	59	49	57
Personne mariée ou vivant en union libre	41	51	43
Vivant seule	18	23	14
Ne vivant pas seule	82	77	86
Emploi à temps plein	85	75	88
Emploi à temps partiel	15	25	12
Employé	91	87	87
Travailleur autonome	9	13	13
Niveau de compétence A (Gestionnaires)	8	8	13
Niveau de compétence A (Professionnels - formation universitaire)	21	15	21
Niveau de compétence B (formation collégiale)	35	39	35
Niveau de compétence C (formation de niveau secondaire)	26	25	23
Niveau de compétence D (formation en cours d'emploi)	10	13	9
Moins de 30 000 \$ ¹	33	59	31
Entre 30 000 et 44 999 \$ ¹	24	21	22
Entre 45 000 et 59 999 \$ ¹	15	7	17
Entre 60 000 et 74 999 \$ ¹	12	5	11
75 000 \$ et plus ¹	16	7	19

1. Les résultats portent sur les revenus d'emploi du répondant en 2015.

Note : Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016, sauf ceux sur les revenus d'emploi.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



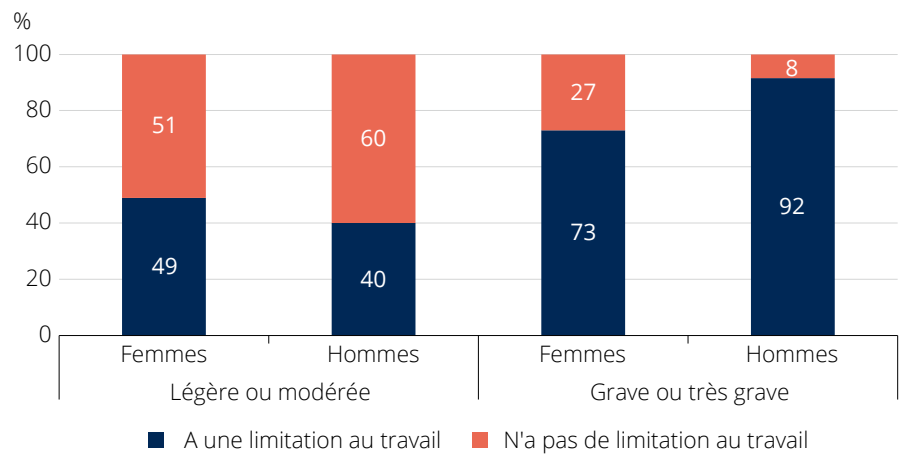
Photo : Cliff Booth / pexels.com

Les personnes ayant une incapacité vivent des limitations au travail, peu importe la gravité de leur incapacité

Les personnes ayant une incapacité peuvent rencontrer des difficultés qui limitent leur insertion professionnelle, même si cette incapacité est légère ou modérée. Ainsi, environ 5 femmes sur 10 et environ 4 hommes sur 10 ayant une telle incapacité ont indiqué rencontrer des limitations dans leur travail (figure 17). Ces limitations peuvent être le fait de devoir changer le genre ou la quantité de travail effectué, de changer d'emploi, de devoir travailler à la maison ou encore d'être dans l'obligation de prendre un congé d'au moins un mois. Les limitations au travail sont évidemment beaucoup plus présentes lorsque les personnes ont une incapacité grave ou très grave : près de 75 % des femmes et plus de 90 % des hommes ont indiqué avoir vécu des limitations au travail en 2016.

Figure 17

Répartition des personnes ayant une incapacité selon le fait d'avoir une limitation au travail, résultats selon le sexe et la gravité de l'incapacité, Québec, population de 25 à 64 ans, 2016



Notes : Les limitations au travail concernent le fait de devoir changer le genre ou la quantité de travail, changer d'emploi, travailler à la maison ou prendre un congé d'au moins 1 mois. Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les hommes ayant une incapacité grave ou très grave vivent généralement plus souvent des limitations au travail que les femmes ayant une incapacité grave ou très grave

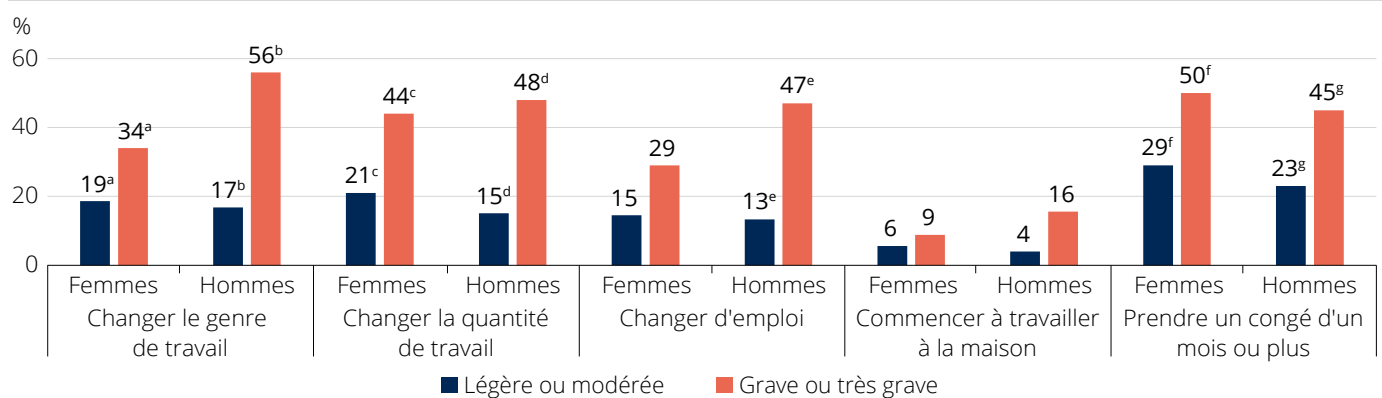
Lorsqu'on regarde les limitations au travail, on constate rapidement que le degré de gravité de l'incapacité des personnes en emploi joue un grand rôle dans la présence de limitations, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes (figure 18).

Toutefois, les écarts sont beaucoup plus marqués chez ces derniers. Par exemple, les hommes ayant une incapacité grave ou très grave font face à des limitations nécessitant de changer le genre ou la quantité de leur travail ou de changer d'emploi dans

des proportions d'environ 33 à 39 points de pourcentage supérieures à ceux ayant une incapacité de gravité moindre. Or, les écarts chez les femmes sont d'environ 15 à 23 points.

Figure 18

Personnes ayant une incapacité et faisant face à une limitation au travail, selon le sexe et la gravité de l'incapacité, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5%. Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les besoins en matière de services et d'aménagements adaptés au milieu de travail sont évidemment plus importants chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave

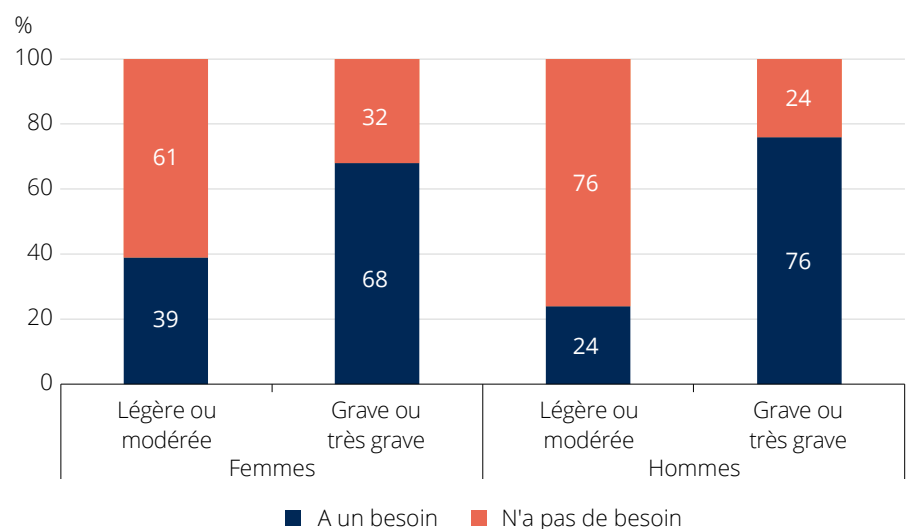
Les personnes ayant une incapacité qui occupent un emploi peuvent avoir des besoins en matière de services et d'aménagements adaptés à leur milieu de travail. Cela s'inscrit d'ailleurs dans le concept du modèle social de l'incapacité évoqué dans la première partie de l'étude et sur lequel repose l'*Enquête canadienne sur l'incapacité*. Par rapport à leur situation en 2016, environ 40 % des femmes et 25 % des hommes ayant une incapacité légère ou modérée ont mentionné avoir de tels besoins (figure 19). Ces taux sont évidemment largement inférieurs à ceux notés chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave. Ainsi, près de 70 % des femmes et environ 75 % des hommes ayant une incapacité grave ou très grave ont manifesté avoir des besoins en matière d'aménagements adaptés à leur milieu de travail.

Les besoins en matière de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail des personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont moins comblés

On a constaté que les besoins de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail sont, de façon attendue, plus importants chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave. Or, c'est aussi dans ce groupe de travailleurs et de travailleuses que les besoins en la matière sont les moins comblés (figure 20). Ainsi, près de 70 % des femmes et environ 75 % des hommes ayant une incapacité grave ou très grave ont indiqué que leurs besoins n'étaient pas comblés. Les taux respectifs dans le cas des personnes ayant une incapacité légère ou modérée sont beaucoup plus bas (38 % et 23 %). Il convient de rappeler ici qu'une beaucoup plus petite part de personnes ayant une incapacité légère ou modérée ont signifié avoir des besoins en matière de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail.

Figure 19

Répartition des personnes ayant une incapacité selon le fait d'avoir besoin ou non de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail, résultats selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016

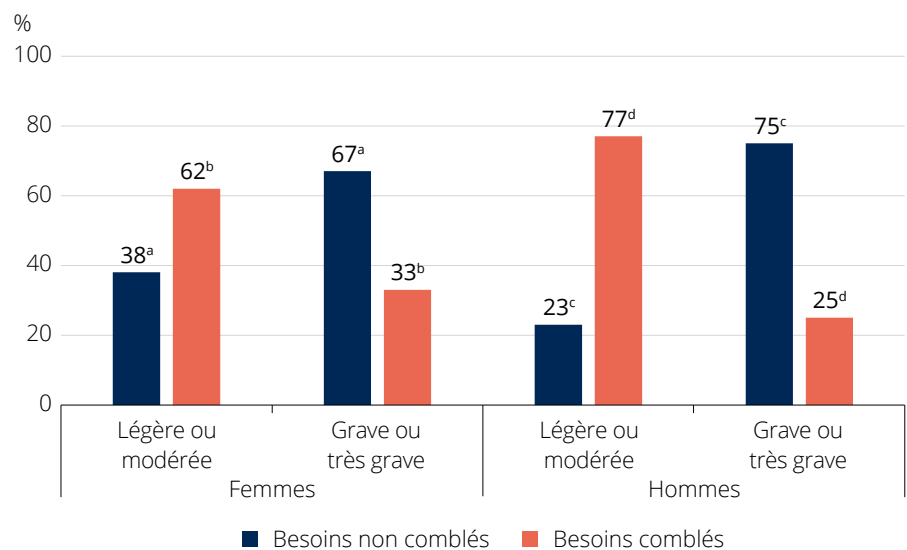


Note : Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 20

Répartition des personnes ayant une incapacité selon que les besoins de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail sont comblés ou non, résultat selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'horaire flexible et les tâches modifiées ou différentes sont généralement les deux types d'aménagements les plus présents

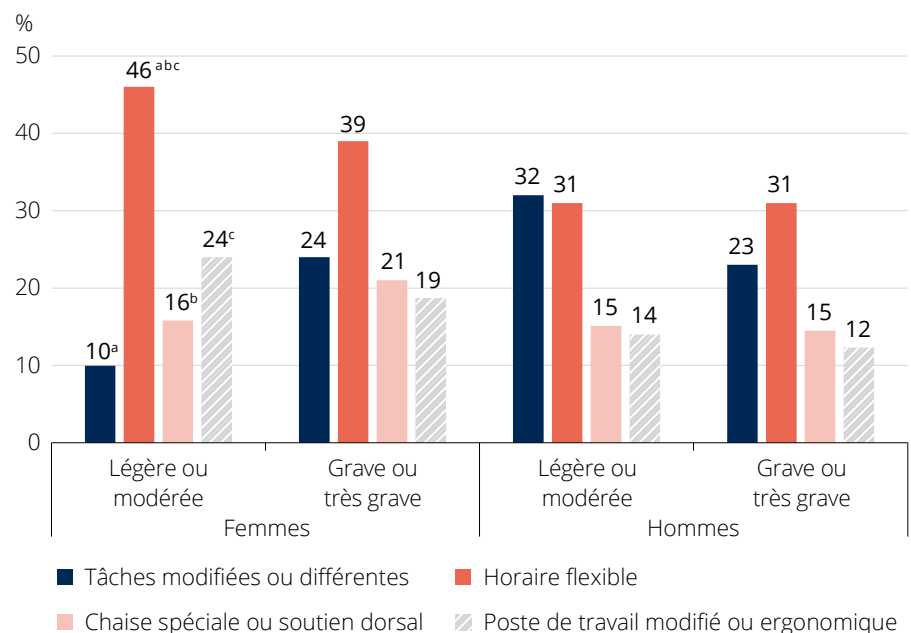
Environ entre 40 et 45 % des femmes ayant une incapacité ont indiqué bénéficier de l'horaire flexible comme mesure d'aménagement en milieu de travail (figure 21). Cette mesure est d'ailleurs la plus répandue chez les femmes ayant une incapacité légère ou modérée. Chez les hommes ayant une incapacité, cette mesure est moins fréquente, mais demeure aussi l'une des plus importantes. Environ 30 % d'entre eux en bénéficient. On remarque toutefois que la mesure liée aux tâches modifiées ou différentes est tout aussi fréquente chez les hommes ayant une incapacité légère ou modérée. Par contre, environ le quart des hommes et des femmes ayant une incapacité grave ou très grave bénéficient de cette mesure.

Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont plus susceptibles d'avoir vécu de la discrimination au cours des cinq dernières années

La discrimination vécue par les personnes ayant une incapacité sur le marché du travail est une question importante. En effet, comme on l'a vu, ces personnes sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes n'ayant pas d'incapacité, en particulier celles ayant une incapacité grave ou très grave. Selon les données de l'ECI, environ 40 % des femmes et des hommes en emploi ayant une incapacité grave ou très grave ont indiqué avoir vécu de la discrimination sur le marché du travail au cours des cinq années précédant l'enquête (figure 22). Cette discrimination peut se traduire par le fait de se voir refuser une entrevue, un emploi ou encore une promotion. En comparaison, les taux observés chez les femmes et les hommes ayant une incapacité légère ou modérée sont beaucoup plus bas : chez les femmes, il est trois fois moindre.

Figure 21

Services et aménagements adaptés en milieu de travail les plus fréquents, selon la gravité de l'incapacité et le sexe, personnes de 25 à 64 ans ayant une incapacité et ayant besoin de ces mesures, Québec, 2016

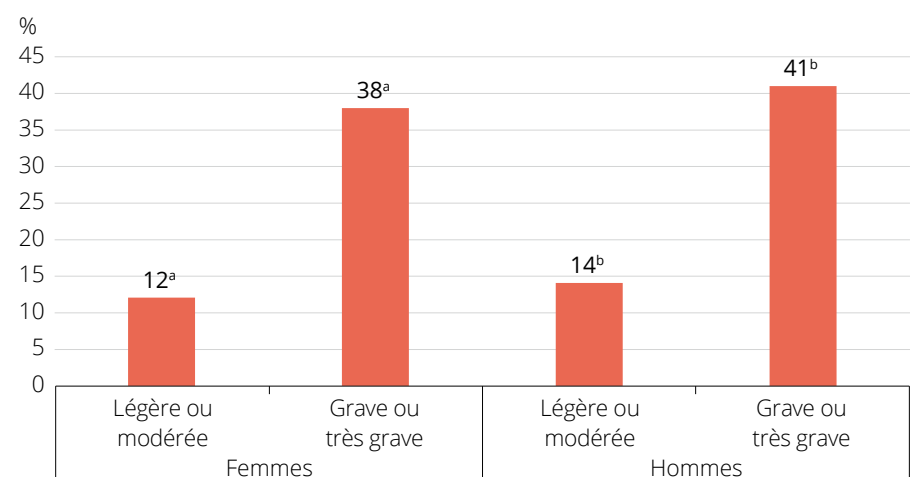


Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.
Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 22

Proportion de personnes ayant une incapacité qui ont déclaré avoir vécu au moins une situation de discrimination sur le marché du travail au cours des cinq dernières années, résultats selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.
Les résultats concernent les personnes en emploi, en chômage ou inactive en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Se voir refuser un emploi ou se voir refuser une promotion sont les deux types de discrimination les plus fréquemment vécus par les personnes ayant une incapacité grave ou très grave

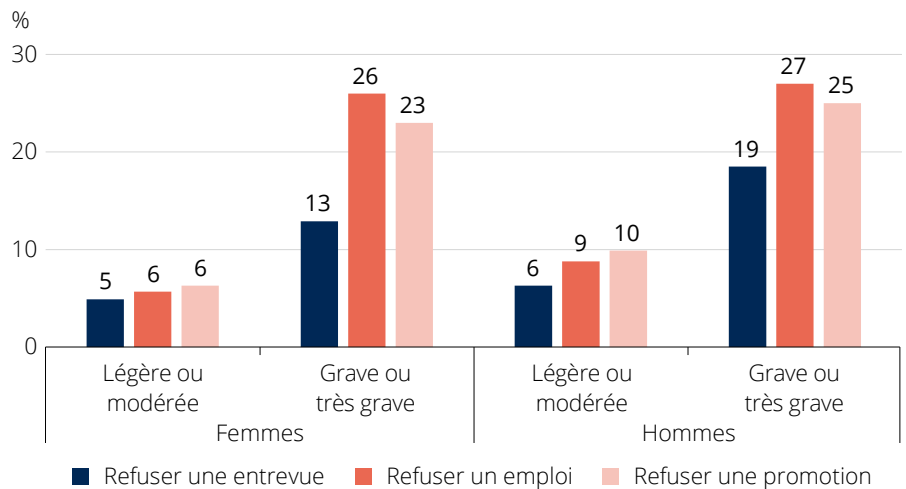
Selon les données de l'ECI, environ le quart des femmes et des hommes ayant une incapacité grave ou très grave ont indiqué avoir vécu de la discrimination liée au fait de se voir refuser un emploi ou une promotion au cours des cinq années précédant l'enquête (figure 23). Ces deux types de discrimination demeurent les plus répandus. Par ailleurs, environ 20 % des hommes ayant une incapacité grave ou très grave disent s'être fait refuser une entrevue comparativement à près de 15 % chez les femmes.

Une proportion très élevée d'hommes ayant une incapacité grave ou très grave se considèrent comme étant désavantagés au travail

Selon les données de l'ECI, environ 70 % des hommes ayant une incapacité grave ou très grave ont indiqué qu'ils se sentaient désavantagés dans leur emploi en raison de leur état (figure 24). Ces derniers ont également indiqué dans une proportion similaire qu'ils pensent que leur employeur les considère comme désavantagés. Ces perceptions viennent renforcer le fait que les hommes ayant une incapacité grave ou très grave vivent une situation fortement désavantageuse au travail. Chez les femmes, le fait de se sentir désavantagée est aussi plus marqué chez celles ayant une incapacité grave ou très grave.

Figure 23

Proportion de personnes ayant une incapacité qui ont déclaré avoir vécu au moins une situation de discrimination sur le marché du travail au cours des cinq dernières années, résultats selon le type de discrimination, la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016

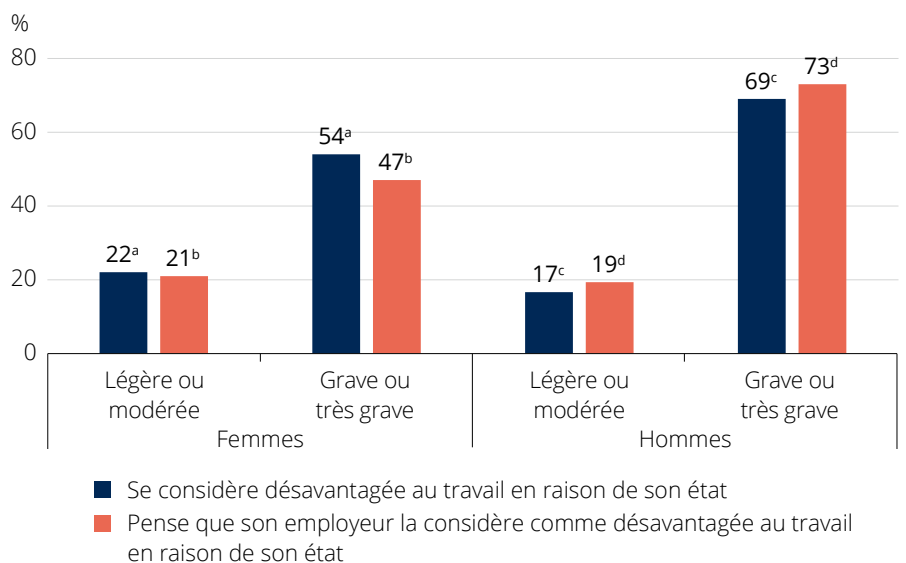


Note : Les résultats concernent les personnes en emploi, en chômage ou inactive en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 24

Proportion de personnes ayant une incapacité qui se considèrent comme désavantagées au travail en raison de leur état, résultats selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Variabilité de l'incapacité

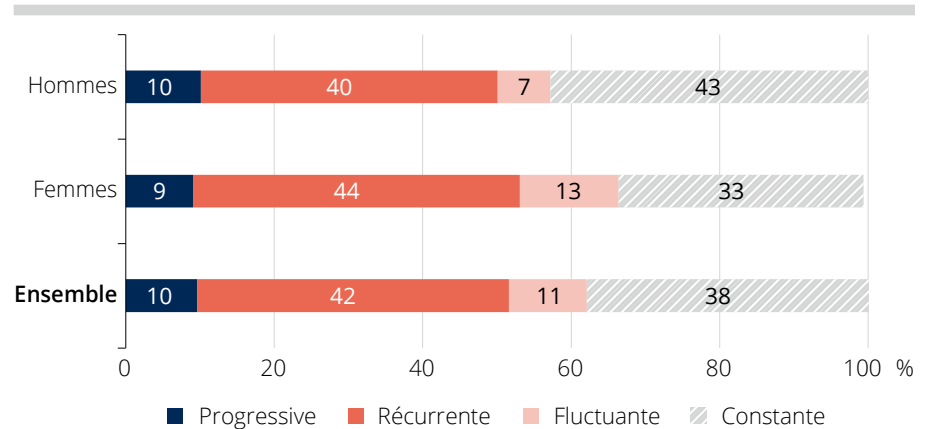
Dans un article récent, Morris et ses collaborateurs (2019 : 4) ont étudié la situation des personnes ayant une incapacité sous l'angle de la variabilité de celle-ci. Ce qui ressort de ces travaux, c'est que la définition classique de l'incapacité, à savoir celle qui est persistante et constante dans le temps, ne s'appliquerait pas à un bon nombre de personnes ayant une incapacité. Les incapacités pourraient changer au fil du temps en s'améliorant, se détériorant ou encore en se modifiant. De plus, on note que pour certaines personnes, des épisodes de bonne santé pourraient s'intercaler entre des périodes d'incapacité. Comme le mentionnent les auteurs, l'expérience collective de ces personnes pourrait être différente de celles des personnes ayant une incapacité constante. Il est donc pertinent d'analyser la variabilité de l'incapacité. Dans leur article, Morris et autres proposent de caractériser les incapacités de quatre manières : 1) les progressives ; 2) les récurrentes ; 3) les fluctuantes ; 4) les constantes (voir l'encadré méthodologique pour les définitions).

La majorité des incapacités chez les personnes en emploi sont variables

Parmi les personnes ayant une incapacité et occupant un emploi, un peu plus de 60 % ont des incapacités variables, c'est-à-dire qui ne sont pas constantes (figure 25). Les incapacités récurrentes et constantes sont les plus fréquentes : elles touchent environ quatre personnes sur dix. Bien que les hommes sont davantage affectés par des incapacités constantes que les femmes et les femmes par des incapacités fluctuantes, les écarts entre les sexes ne sont pas significatifs d'un point de vue statistique.

Figure 25

Répartition des personnes ayant une incapacité et occupant un emploi selon la nature de l'incapacité, résultats selon le sexe, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : En raison de l'arrondissement des données, le total ne donne pas nécessairement 100 %. Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

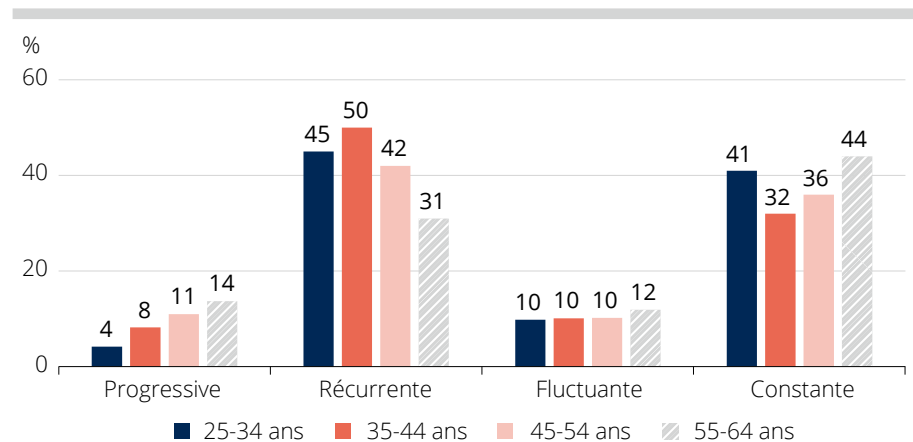
Les incapacités récurrentes et les constantes demeurent bien présentes dans les groupes d'âge analysés

Sur le marché du travail, la proportion de personnes ayant des incapacités récurrentes se situe environ entre 30 et 50 % dans les groupes d'âge analysés (figure 26). En 2016, environ une personne ayant une incapacité âgée de 35 à 44 ans sur deux était affectée par une telle incapacité. Du

côté des incapacités constantes, environ de 30 à 45 % des personnes dans les groupes d'âge étudiés y font face. À l'opposé, les incapacités progressives demeurent peu répandues, et ce, peu importe le groupe d'âge.

Figure 26

Répartition des personnes ayant une incapacité et occupant un emploi selon la nature de l'incapacité, résultats selon le groupe d'âge, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Note : Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les incapacités progressives sont plus répandues chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave

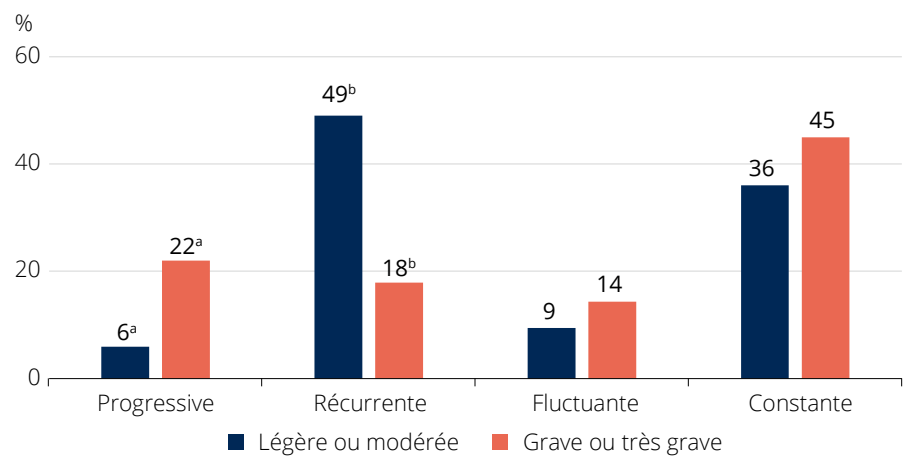
En 2016, près de la moitié des personnes ayant une incapacité grave ou très grave et occupant un emploi avaient une incapacité constante (figure 27). Ce taux n'apparaît toutefois pas statistiquement plus élevé que ce qui est noté chez les personnes ayant une incapacité légère ou modérée. Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité grave ou très grave ont davantage d'incapacités progressives que celles ayant une incapacité légère ou modérée (environ 22 % c. 6 %). Il reste que l'écart le plus marqué entre les deux catégories de gravité s'observe chez les personnes ayant des incapacités récurrentes. Les personnes ayant une incapacité légère ou modérée y sont presque trois fois plus que les personnes ayant une incapacité grave ou très grave. Cela semble donc indiquer que les incapacités récurrentes sont davantage associées aux incapacités légères ou modérées.

Les personnes qui disent vivre de la discrimination au travail en raison de leur incapacité ont le plus souvent des incapacités constantes ou récurrentes

Environ 65 % des personnes ayant déclaré avoir vécu une discrimination sur le marché du travail ont des incapacités constantes ou récurrentes (figure 28). Par ailleurs, près de 45 % des personnes disant ne pas subir de discrimination ont des incapacités récurrentes. Lorsqu'on compare le fait de vivre de la discrimination au travail ou non en fonction de la nature de l'incapacité, d'autres différences ressortent. Ainsi, on constate qu'environ une personne sur cinq ayant vécu de la discrimination au travail a une incapacité progressive. Chez les personnes n'ayant pas vécu de discrimination au travail, moins d'une personne sur dix a une incapacité progressive. Par contre, c'est l'inverse qui s'observe dans le cas des incapacités récurrentes : les personnes n'ayant pas vécu de discrimination au travail sont proportionnellement plus nombreuses à avoir une telle incapacité (environ 46 % c. 28 %).

Figure 27

Répartition des personnes ayant une incapacité et occupant un emploi selon la nature de l'incapacité, résultats selon la gravité de l'incapacité, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



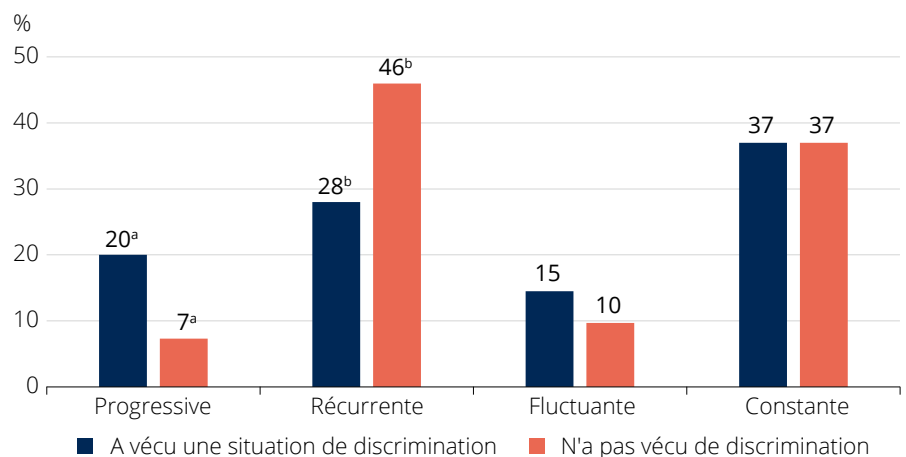
Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Les résultats portent sur la situation du répondant en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 28

Répartition des personnes ayant une incapacité selon la nature de l'incapacité, résultats selon le fait d'avoir vécu de la discrimination au travail ou non, population de 25 à 64 ans, Québec, 2016



Notes : Pour un groupe de comparaison donné, un exposant identique entre deux estimations indique qu'il y a une différence significative entre celles-ci au seuil de 5 %.

Les résultats concernent les personnes en emploi, en chômage ou inactive en 2016.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2017. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Synthèse des résultats

Cette étude avait pour but de dresser un portrait détaillé de la situation des Québécoises et Québécois ayant une incapacité sur le marché du travail à partir de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI).

En 2017, on dénombrait plus d'un million de personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité au Québec, et la moitié avait 55 ans et plus. En termes relatifs, cela correspondait à environ 16 % de la population. Sans surprise, la proportion de personnes ayant une incapacité augmente avec l'âge (30 % des 75 ans et plus). On a également vu que les femmes sont généralement plus nombreuses, en proportion, que les hommes à avoir une incapacité et que celle-ci est d'une plus grande gravité.

La gravité de l'incapacité est apparue comme un élément déterminant de la situation des personnes âgées de 15 ans et plus sur le marché du travail. Plus particulièrement, on note que ce sont surtout les personnes âgées de 55 ans et plus qui ont des incapacités graves ou très graves, et cela n'est pas étonnant en raison des problèmes de santé qui se manifestent avec le vieillissement.

De façon générale, les incapacités les plus fréquentes sont liées à la douleur, à la mobilité et à la flexibilité. L'analyse selon le groupe d'âge a permis de constater que les jeunes (15-24 ans) ayant une incapacité font surtout face à des incapacités cognitives (troubles d'apprentissage, de développement et de mémoire) et mentales, tandis que les personnes plus âgées (55 ans et plus) font davantage face à des incapacités physiques et sensorielles.

Comme d'autres études l'ont démontré, les personnes ayant une incapacité sont moins présentes sur le marché du travail que celles n'en ayant pas. Chez les 15-64 ans, un écart de 20 points de pourcentage est observé entre les taux d'emploi des deux groupes en 2016 (55 % c. 75 %). Les écarts les plus élevés à cet égard sont toutefois observés chez les hommes et chez les personnes âgées de 45 à 64 (écart de 25 points).

Le fait d'avoir une formation universitaire réduit grandement l'écart entre les taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas. En 2016, une différence d'environ 6 points seulement séparait les deux groupes avec des taux respectifs de 79 % et 85 %. Même si les personnes ayant une incapacité grave ou très grave présentent des taux d'emploi plus faibles, le fait qu'elles aient une scolarité supérieure fait une grande différence dans leur participation au marché du travail. La comparaison entre les sexes révèle d'ailleurs que chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave et détenant une formation universitaire, le taux d'emploi des femmes est plus élevé que celui des hommes (72 % c. 56 %).

L'analyse de la situation des personnes ayant une incapacité sur le marché du travail a permis de voir que les personnes en emploi ayant une incapacité légère ou modérée présentent un profil relativement similaire à celles des personnes sans incapacité. Par exemple, elles occupent dans des proportions souvent similaires des emplois à temps plein ou encore des emplois dans les mêmes niveaux de compétence, à l'exception de celui de la gestion. La situation des personnes ayant une incapacité grave ou très grave sur le marché du travail est apparue toutefois souvent très différente de celles ayant une incapacité moindre ou n'en ayant pas. Cela est particulièrement le cas en ce qui concerne le revenu d'emploi. Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont désavantagées : 60 % d'entre elles ont un revenu de moins de 30 000 \$. Il convient de noter ici qu'elles sont moins scolarisées et qu'elles travaillent plus fréquemment à temps partiel, ce qui joue pour beaucoup dans ces résultats.

On note que les besoins d'aménagement au travail, par exemple le fait de devoir changer le genre ou la quantité de travail effectué, changer d'emploi, travailler à la maison ou encore prendre un congé d'au moins un mois, sont présents chez les personnes ayant une incapacité, peu importe la gravité de celle-ci. Évidemment, chez les

personnes ayant une incapacité grave ou très grave, les limitations au travail sont très fréquentes. On a d'ailleurs soulevé le cas des hommes : environ 90 % d'entre eux ont mentionné vivre des limitations au travail. Dans ces conditions, on a aussi vu que les besoins en matière d'aménagement des milieux de travail sont plus importants lorsque les incapacités sont plus graves. Les données de l'ECI de 2017 portant sur la situation des répondants en emploi en 2016 ont révélé que les besoins en matière de services et d'aménagement en milieu de travail des personnes ayant une incapacité grave ou très grave étaient les moins comblés. Les deux types d'aménagement les plus fréquents sont l'horaire flexible et les tâches modifiées.



Photo : Marcus Aurelius / pexels.com

Par ailleurs, les résultats ont révélé que ce sont justement les personnes ayant une incapacité grave ou très grave qui ont déclaré plus fréquemment vivre de la discrimination sur le marché du travail (se faire refuser une entrevue, un emploi ou encore une promotion). Environ 40 % des hommes et des femmes ayant une incapacité grave ou très grave ont déclaré avoir vécu une forme ou une autre de discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête.

En ce qui concerne la variabilité de l'incapacité, on a pu voir que la majorité des incapacités sont variables et non constantes. Toutefois, les incapacités graves ou très graves sont généralement plus constantes et touchent les hommes et les femmes de manière non négligeable (43 % et 33 %).

Conclusion

Les résultats présentés dans cette étude donnent une image transversale de la situation des personnes ayant une incapacité sur le marché du travail. Selon les recommandations de Statistique Canada, il n'est pas possible de comparer les données de l'ECI de 2017 avec celles de 2012. Les analyses contenues dans cette étude demeurent tout de même riches d'enseignement puisqu'elles font ressortir comment les personnes ayant une incapacité s'intègrent au marché du travail au Québec. Il

est évident que la prochaine édition de l'ECI (prévue pour 2022) permettra de voir, notamment, s'il y a eu des progrès sur le plan de la participation des personnes ayant une incapacité au marché du travail au Québec et de leur intégration.

Par ailleurs, il est bon de souligner que l'ECI contient plusieurs sujets d'intérêt liés au domaine du travail qui n'ont pas été abordés dans cette étude. On pense, entre autres, à la capacité de pouvoir travailler à

temps plein ou à temps partiel, au nombre d'heures de travail désirées par semaine, à la durée de l'emploi, à la présence syndicale, à la permanence de l'emploi, à la possibilité de mettre à profit ses études et ses expériences de travail ou encore à la prise de la retraite. Ces dimensions ne sont mesurées que pour les personnes ayant une incapacité. Des analyses sur celles-ci, entre autres, permettraient d'en savoir davantage sur la réalité des personnes ayant une incapacité sur le marché du travail.

Source des données

La source des données utilisée dans cette étude est l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017. L'ECI porte sur les Canadiens âgés de 15 ans et plus qui sont limités dans leurs activités en raison d'un problème de santé de longue durée. Cette enquête a été élaborée par Statistique Canada en collaboration avec entre autres Emploi et Développement social Canada (EDSC). L'enquête a été réalisée du 1^{er} mars au 31 août 2017. Toutefois, les données sur les taux d'emploi portent sur l'année 2016 puisqu'elles sont tirées du Recensement de 2016.

Les résultats ont été produits à partir du système d'accès à distance en temps réel (ADTR) de Statistique Canada et du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), ainsi que grâce à l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées portant sur ces données sont celles de l'auteur et non celles des partenaires financiers.

Étant donné que certaines données produites dans cette étude ont été faites à partir de l'ADTR, les données présentées sont toutes arrondies.

Comme le mentionne Cloutier, Grondin et Lévesque (2018 : 6), « L'ECI repose sur un modèle social de l'incapacité. Le modèle social est fondé sur le principe selon lequel l'incapacité résulte de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles auxquels elle fait face dans son environnement, notamment les obstacles sociaux et physiques qui compliquent la vie quotidienne. Par conséquent, l'incapacité est un désavantage social imposé par un environnement défavorable qui s'ajoute à la limitation fonctionnelle d'une personne (Mackenzie et coll., 2009) ».

Par ailleurs, l'ECI de 2017 est fondée sur un échantillon de personnes qui ont déclaré avoir une difficulté ou un problème de santé à long terme à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. La population cible est donc les personnes âgées de 15 ans et plus le jour du recensement, soit le 10 mai 2016. Seules les personnes qui habitent dans des logements privés au Canada sont visées par le recensement.

Définitions

Présence des incapacités

L'ECI établit la présence d'une incapacité au moyen d'un module intitulé « Questions d'identification des incapacités » (QII). Comme mentionné dans le *Guide des concepts et méthodes*, ce module comprend une série de questions permettant de déterminer 10 types d'incapacité et de calculer un score de gravité pour chaque type d'incapacité ainsi qu'un score global. De plus les QII servent à calculer les proportions de personnes ayant une incapacité parmi les personnes âgées de 15 ans et plus.

En ce qui concerne les 10 types d'incapacités, une question est posée sur le niveau de difficulté lié à chacun de ces types (Aucune, Un peu de difficulté, Beaucoup de difficulté ou En est incapable). De plus, une question est posée sur la fréquence des limitations d'activité (Jamais, Rarement, Parfois, Souvent ou Toujours). Pour qu'il y ait présence d'une incapacité pour un type en particulier, il faut que la fréquence des limitations soit « Parfois », « Souvent » ou « Toujours », ou qu'elle soit « Rarement », mais combinée à un niveau de difficulté de « Beaucoup » ou « En est incapable ».

Proportion de personnes ayant une incapacité

La proportion de personnes ayant une incapacité correspond au nombre de personnes ayant une incapacité sur la somme du nombre de personnes ayant une incapacité et le nombre de personnes sans incapacité, le tout multiplié par 100. La formule est donc la suivante : $(\text{Personnes ayant une incapacité} / (\text{Personnes ayant une incapacité} + \text{Personnes sans incapacité})) \times 100$.

Indice de gravité

« L'indice (ou score) de sévérité [gravité] élaboré à partir des questions d'identification des incapacités (QII) reflète le modèle social de l'incapacité. Ce modèle considère non seulement le niveau de difficulté fonctionnelle d'une personne, mais tient aussi compte de son évaluation subjective vis-à-vis l'impact de ces difficultés sur ses activités.

Grâce à une grille de pointage qui tient compte à la fois de l'intensité des difficultés (Aucune difficulté, Un peu de difficulté, Beaucoup de difficulté ou En est incapable) et de la fréquence des limitations d'activité (Jamais, Rarement, Parfois, Souvent ou Toujours), un score est assigné à chacun des 10 types d'incapacité. La valeur du score pour un type d'incapacité en particulier est de zéro si la personne n'a pas ce type d'incapacité, mais si on a identifié une incapacité de ce type, alors le score pour ce type d'incapacité augmente avec le niveau de difficulté et la fréquence de la limitation.

Un indice de sévérité [gravité] global est ensuite dérivé en tenant compte des scores calculés pour tous les types d'incapacité. L'indice de sévérité [gravité] global d'une personne est obtenu en calculant la moyenne des scores assignés aux 10 types d'incapacité (c'est-à-dire qu'on fait la somme des 10 scores et on divise par 10). Ainsi, plus le nombre de types d'incapacité identifiés pour un répondant est grand, plus l'indice de sévérité [gravité] global sera élevé. »¹

Gravité

« Afin de faciliter l'utilisation des scores pour chaque type d'incapacité, deux classes de sévérité [gravité] ont été établies pour chacun d'entre eux.

Pour le score de chaque type d'incapacité, les classes sont :

- 1 = Incapacité moins sévère
- 2 = Incapacité plus sévère

Pour le score global tenant compte des 10 types d'incapacité, quatre classes de sévérité [gravité] ont été établies comme suit :

- 1 = Incapacité légère
- 2 = Incapacité modérée
- 3 = Incapacité sévère [grave]
- 4 = Incapacité très sévère [très grave] »²

1. Cloutier, Grondin et Lévesque (2018 : 12).

2. Cloutier, Grondin et Lévesque (2018 : 12).

Incapacité progressive

« Cette catégorie comprend les personnes ayant déclaré que leur capacité à réaliser leurs activités se détériorait au fil du temps, peu importe le fait qu'elles connaissaient des périodes d'au moins un mois sans se sentir limitées ou non. Cela privilégie la dimension des limitations [incapacités] progressives au détriment du fait de connaître certaines périodes prolongées lors desquelles la personne ne connaît pas de limitation. Le fait d'examiner de nombreuses caractéristiques sous-jacentes a permis de déceler énormément de similitudes entre les deux groupes de personnes indiquant que leur capacité se détériorait, ce qui est très différent des personnes choisissant d'autres réponses. »³

Incapacité récurrente

« Cette catégorie comprend les personnes ayant indiqué connaître des périodes d'au moins un mois sans sentir qu'elles sont limitées lorsque vient le temps de réaliser leurs activités et que leur capacité à réaliser ces activités demeurait environ la même ; s'améliorait ; ou capables de faire plus d'activités lors de certaines périodes, et moins lors d'autres périodes. Ce groupe comprend toutes les personnes qui ont fait état de périodes au cours desquelles elles n'ont pas connu de limitation, sauf celles qui ont également dit que leur capacité à réaliser leurs activités empirait (c.-à-d. les limitations [incapacité] progressives, comme définies ci-dessus). »⁴

Incapacité fluctuante

« Cette catégorie comprend les personnes ayant indiqué ne jamais connaître de périodes d'au moins un mois sans sentir qu'elles sont limitées, mais qu'elles sont capables de faire plus d'activités lors de certaines périodes, et moins lors d'autres périodes. Ces fluctuations pourraient faire état de périodes plus courtes (c.-à-d. moins d'un mois) lors desquelles la personne ne connaît pas de limitation, ou de changement en ce qui a trait au niveau de sévérité, tandis que la personne vit toujours une limitation à un certain degré, mais connaît des périodes où ces limitations s'améliorent ou se détériorent. »⁵

Incapacité constante

« Cette catégorie comprend les personnes ayant indiqué ne jamais connaître de périodes d'au moins un mois sans sentir qu'elles sont limitées lorsque vient le temps de réaliser leurs activités et que leur capacité à réaliser ces activités demeure environ la même ou s'améliore. Il est important de noter que « s'améliorer », on peut entendre une certaine stabilisation au fil du temps (possiblement attribuable à une intervention médicale ou à un meilleur système de soutien) ou, dans certains cas, un rétablissement à la suite d'une maladie ou d'une blessure de longue durée n'entraînant aucune incapacité. Même si, aux fins de la recherche, il peut être utile d'examiner séparément ce groupe connaissant une amélioration, l'examen de nombreuses caractéristiques sous-jacentes (types d'incapacité, sévérité [gravité] et autres) laisse entendre que la situation de ces personnes est relativement semblable à celle des personnes ayant déclaré que leur capacité à réaliser leurs activités demeure la même. Ce groupe connaissant une amélioration était également plutôt petit. [...] ces deux catégories ont été regroupées. »⁶

3. Morris et autres (2019 : 11-12).

4. Morris et autres (2019 : 11-12).

5. Morris et autres (2019 : 11-12).

6. Morris et autres (2019 : 12).

Qualité des données

La taille de l'échantillon dans l'ECI est de 49 976 personnes à l'échelle du Canada. L'échantillon pour le Québec se fixe à 5 252 personnes. À cela s'ajoute, l'échantillon des « Non », soit les personnes qui ont indiqué ne pas avoir une incapacité. Au Québec, cet échantillon est 13 821 personnes. L'échantillon des « Non » permet de mesurer les proportions de personnes ayant une incapacité. De plus, comme le mentionne Cloutier, Grondin et Lévesque (2018 : 26), « Dans le fichier analytique, on retrouve un grand nombre de caractéristiques provenant du recensement pour cet échantillon, de même que pour l'échantillon des « Oui », ce qui permet de faire la comparaison des caractéristiques du recensement des personnes avec et sans incapacité ».

L'ECI a comme objectif de produire des estimations de qualité concernant le type et la gravité des incapacités que vivent les Canadiens âgés de 15 ans et plus. Elle fournit également des estimations sur les expériences et difficultés des personnes ayant une incapacité. Or, ces estimations sont sujettes à comporter des erreurs.

Généralement, dans les enquêtes, deux types d'erreurs sont possibles, soit les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Le premier type d'erreur correspond à la différence entre les données estimées à partir de l'échantillon de l'enquête et celles qui auraient été obtenues à partir d'un recensement. En conséquence, une erreur d'échantillonnage résulte de la différence provenant de la variabilité des échantillons. Les erreurs non dues à l'échantillonnage correspondent aux erreurs liées entre autres à la non-réponse et à la collecte et le traitement des données.

Les statistiques produites dans cette étude tiennent compte de l'erreur due à l'échantillonnage à partir de la méthode des poids d'autoamorçage. Dans l'ECI, 1000 poids ont été produits au moyen de cette méthode et ont été appliqués aux statistiques produites. Pour de plus amples détails sur les divers traitements des données de l'ECI par rapport aux erreurs dues à l'échantillonnage et aux erreurs non dues à l'échantillonnage, on peut consulter la section 7 du *Guide des concepts et méthodes* de Cloutier, Grondin et Lévesque (2018 : 50-54).

Tests statistiques

Afin de statuer s'il existe une différence statistiquement significative entre deux sous-populations pour une proportion donnée (par exemple entre les 15-24 ans et les 55 ans et plus), on a utilisé la comparaison des intervalles de confiance à 95 %. Pour ce faire, la valeur de l'erreur-type est multipliée par 1,96 (soit un peu moins de deux erreurs-types près de la valeur censitaire). De manière générale, l'absence de chevauchement entre les intervalles comparés indique une différence significative entre les sous-populations. À moins d'indication contraire, tous les écarts mentionnés dans le texte sont significatifs au seuil α inférieur ou égal à 5 %.

Comparaison entre l'ECI 2017 et l'ECI 2012

L'ECI a été réalisée en 2012 et en 2017. Toutefois, comme le souligne Cloutier, Grondin et Lévesque (2018 : 55) : « Des améliorations ont été apportées à la méthodologie et au contenu de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017, affectant la comparabilité des données avec celles de l'ECI de 2012. [...] En raison de ces changements, il n'est pas possible ni recommandé de comparer les données entre ces deux enquêtes. Toute tentative de comparaison serait jugée invalide ».

Expressions dans le texte

Les résultats présentés proviennent de données d'enquêtes et comportent donc un certain degré d'erreur, d'où l'utilisation dans le texte de certaines expressions, telles que *près de*, *environ*, *de l'ordre de* et *aux alentours de*, pour rappeler qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Références

- BUREAU OF LABOR STATISTICS (BLS) [États-Unis] (2021). *Persons with a Disability: Labor Force Characteristics – 2020*, [En ligne], U.S. Department of Labor, 11 p. [www.bls.gov/news.release/pdf/disabl.pdf].
- CLOUTIER, Élisabeth, Chantal GRONDIN et Amélie LÉVESQUE (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes*, [En ligne], produit n° 89-654-X2018001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 89 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.pdf?st=Rw9Y-dt1].
- DESLAURIERS, Mélanie (2017). « Activité sur le marché du travail », *Les personnes avec incapacité au Québec*, [En ligne], vol. 8, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec, p. 1-47. [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Versions_accessible/Portrait_incapacite_Qc_ECI2012_V08_acc.rtf].
- EUROSTAT (2015). *Employment of disabled people – Statistical analysis of the 2011 Labour Force Survey ad hoc module*, [En ligne], Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 143 p. [ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/6802087/KS-TC-14-007-EN-N.pdf/5c364add-6670-4ac9-87c7-9b8838473a7b].
- GRONDIN, Chantal (2016). *Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités (QII)*, [En ligne], produit n° 89-654-X2016003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 66 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2016003-fra.pdf?st=VnCl6uqW].
- FURRIE, Adele (2018). *L'évolution des données sur l'incapacité au Canada : rester en phase avec un Canada plus inclusif*, [En ligne], produit n° 89-654-X2018003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 4 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018003-fra.pdf].
- MACKENZIE, Andrew, Matt HURST et Susan CROMPTON (2009). « Définition de l'incapacité dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités », *Tendances sociales canadiennes*, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, p. 58-65. (Série sur la vie avec une incapacité).
- MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Linden R. TIMONEY et Jeffrey HUGHES (2019). *Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes*, [En ligne], produit n° 89-654-X2019002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 33 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2019002-fra.pdf?st=BZjKAwxB].
- MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Laurent BRISEBOIS et Jeffrey HUGHES (2018). *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017*, [En ligne], produit n° 89-654-X2018002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 27 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.pdf?st=wF0daQ6A].
- TURCOTTE, Martin (2014). « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*, [En ligne], produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, p. 1-13. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.pdf?st=aJQo2XsD].

Autres publications d'intérêt

Marché du travail et rémunération, numéro 27

[Taux d'emploi et revenu d'emploi des Québécoises : quels écarts entre les personnes immigrantes et non immigrantes ?](#)

Août 2021

Marché du travail et rémunération, numéro 26

[Les changements dans l'emploi salarié selon le niveau de rémunération horaire en période de pandémie](#)

Mai 2021

À paraître

Portrait de diverses mesures adoptées dans les entreprises québécoises de 200 employés et plus liées au contexte de la pandémie de COVID-19

La rémunération des ouvriers de l'administration québécoise comparée avec celle des ouvriers dans les entreprises québécoises de 200 employés et plus

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). « Les personnes ayant une incapacité : participation au marché du travail au Québec en 2017 », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], n° 28, septembre, p. 1-27. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/incapacite-participation-marche-travail-quebec-2017.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Luc Cloutier-Villeneuve

Direction des statistiques du travail et de la rémunération :

Patrice Gauthier

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2021
ISSN 2563-0857 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Photo en couverture : Marcus Aurelius / pexels.com